



- :- :- :- :-

CONSEIL MUNICIPAL

- :- :- :- :-

- 24 JUIN 2014 -

Mady Martinelli

Sténotypiste de Conférences

123 rue de Paris

78470 St Rémy les Chevreuse

☎01 30 47 48 00/Fax 01 30 47 17 53

mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

♦ Approbation du compte rendu du 20 mai 2014.....	2
ADMINISTRATION GENERALE.....	3
DELEGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	3
01/ Modification de la délibération du Conseil municipal déléguant au Maire certaines attributions du Conseil municipal.....	3
REGLEMENT INTERIEUR.....	4
02/ Vote du règlement intérieur du Conseil municipal.....	4
FORMATION DES ELUS.....	4
03/ Débat sur le droit à la formation des élus.....	4
FOURNITURE ET INSTALLATION DE MOBILIER DE COLLECTIVITES, SCOLAIRES, DE PETITE ENFANCE ET DE RESTAURATION.....	5
04/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les marchés correspondants (5 lots).....	5
FINANCES.....	6
COMPTE DE GESTION 2013.....	6
05/ Vote du compte de gestion 2013 - Commune.....	6
06/ Vote du compte de gestion 2013 - Service extérieur des Pompes Funèbres.....	6
COMPTE ADMINISTRATIF 2013.....	6
07/ Vote du Compte administratif 2013 - Commune.....	6
08/ Vote du Compte administratif 2013 - Service extérieur des Pompes funèbres.....	6
AFFECTATION DU RESULTAT.....	16
09/ Affectation du résultat de l'exercice 2013 - Commune.....	16
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014.....	16
10/ Vote du budget supplémentaire 2014 - Commune.....	16
ADMISSIONS EN NON-VALEUR.....	32
11/Admissions en non-valeur pour les années 2012 à 2014.....	32
SIPPEREC.....	32
12/ Modalités de reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité collectée par le Sipperec sur le territoire de la commune.....	32
13/ Modalités de la participation du Sipperec au financement de l'achat d'électricité de la commune afin d'alimenter ses bâtiments publics – Versement d'un fonds de concours au titre des consommations d'électricité de l'année 2015.....	32

VŒU.....	33
13 Bis/ Vœu des groupes de la majorité municipale "La Pierre Plate, un quartier prioritaire !"	33
AMENAGEMENT URBAIN	37
SEMABA/APPROBATION DES COMPTES RENDUS ANNUELS D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) - EXERCICE 2013	37
14/ Zac Albert Petit/Rn 20	37
15/ CONCESSION 77 AVENUE RAVERA	37
16/ Zac du Moulin Blanchard	38
17/ ZAC Écoquartier Victor Hugo.....	38
18/ Concession Albert Petit - Rue Des Blains	41
SECTEUR PLAINE DE JEUX	42
19/ Délibération du conseil municipal autorisant le Maire à donner main levée du privilège de vendeur profitant à la commune de Bagneux suite au paiement par la Semaba du solde du prix de vente relatif à la cession du 27 décembre 2012 (site plaine de jeux)	42
PLAN LOCAL D'URBANISME	42
20/ Prescription de la révision du plu, objectifs poursuivis et définition des modalités de la concertation.....	42
METRO LIGNE 15.....	47
21/ Projet de réalisation de la ligne 15 du réseau de transport public du Grand Paris : avis de la ville de Bagneux sur la mise en compatibilité de son PLU, sur le rapport et les conclusions de la commission d'enquête et sur le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint	47
ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO	47
22/ Approbation de la convention d'avance de trésorerie à passer entre la ville et la Semaba et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	47
23/ Modification du dossier de création : approbation des modalités de la concertation et des objectifs poursuivis.....	50
SERVICES TECHNIQUES	51
DEMANDE D'AUTORISATION DEPOSEE PAR LA COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN (CPCU) D'EXPLOITER DES INSTALLATIONS DE COMBUSTION SUR LE SITE DE VAUGIRARD PARIS 15EME	51
24/ Avis demandé à Mme le Maire sur cette demande d'autorisation.....	51
REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES - 3 LOTS	51
25/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les marchés correspondants.....	51
TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DIVERS DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES ET COMMUNAUX - TOUS CORPS D'ETATS - ANNEES 2014 A 2016	51
26/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le marché correspondant	51

MARCHE D'ABATTAGE, DESSOUCHAGE, ELAGAGE ET TRAVAUX FORESTIERS SUR DIVERS SITES APPARTENANT A LA COMMUNE	51
27/ Acceptation de l'avenant n° 1 au marché n° 362901 à passer avec la Société l'Eden Vertsas et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	51
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE.....	51
28/ Actualisation des tarifs pour la taxe locale sur la publicité extérieure	51
MARCHE DE CHAUFFAGE AVEC GROS ENTRETIEN ET PRESTATIONS DIVERSES	52
29/ Acceptation de l'avenant n° 3 aux marchés N° 172501 et N° 172502 à passer avec la Société Dalkia et autorisation donnée À Mme Le Maire de le signer	52
MARCHE LOCATION CARS AVEC CHAUFFEUR.....	52
29 bis/ Acceptation de l'avenant au marché n° 323801 à passer avec Savac et autorisation donnée à Mme le maire de le signer	52
TARIFS	52
TARIFS BASES SUR LE QUOTIENT FAMILIAL.....	52
30/ Approbation de la grille tarifaire pour la restauration scolaire.....	52
31/Approbation de la grille tarifaire pour les cnetres d'accueils périscolaires	55
32/Approbation de la grille tarifaire pour les Accueils De Loisirs Sans Hébergement.....	55
33/Approbation De La Grille Tarifaire Pour Les Activités Spécialisées.....	55
34/Approbation de la grille tarifaire pour les prestations de Séjours	55
CIMETIERE COMMUNAL	55
35/ Prestations nécessaires aux obsèques, inhumations et exhumations	55
36/ Concessions du columbarium	55
37/ Concessions	55
38/ Taxes funéraires	55
MARCHE DE NOËL 2014	55
39/ Fixation des tarifs des emplacements du marché de Noël 2014 organisé par la ville	55
ÉDUCATION	56
MUNICIPALISATION DES CRECHES DEPARTEMENTALES DE BAGNEUX.....	56
40/ Acceptation de l'avenant à la convention de municipalisation des crèches départementales de Bagneux ayant pour objet le maintien des contrats liés à l'informatique et à la téléphonie à passer avec le Conseil général des Hauts-de-Seine et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	56
JEUNESSE	56
ALLOCATION RENTREE ETUDIANTE 2014.....	56
41/ Approbation des critères d'attribution de l'allocation rentrée étudiante 2014	56
CHEQUES CADEAUX.....	56
42/ Attribution de chèques cadeaux pour les jeunes balnéolais majeurs et les jeunes	

bagnéolais diplômés.....	56
COMMUNICATIONS	56
MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX	56
43/ Approbation du bail à passer avec le pôle d'éducation routière de la direction départementale de l'équipement et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer.....	56
SALLE DES FETES LEO FERRE	56
44/ Approbation du nouveau règlement intérieur de la salle Léo Ferré	56
INFORMATIQUE	57
MARCHE D'EXTENSION DU RESEAU PASSIF A TRES HAUT DEBIT DE LA MAIRIE DE BAGNEUX.....	57
45/ Acceptation de l'avenant n° 1 aux marchés n° 223201, 02 et 03 à passer avec la Société Graniou projectel et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	57
CULTURE.....	57
RUE DES VENDANGES	57
46/ Prise en charge des frais de restauration, de transport et d'hébergement des.....	57
participants à "rue des vendanges"	57
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE	57
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE	57
47/ Acceptation de la convention 2014 relative à l'octroi d'une subvention maximale de 15 697 € par le Département des Hauts-de-Seine pour l'organisation et le fonctionnement des activités de planification et d'éducation familiale et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	57
CITOYENNETE.....	57
MOBILITE ET MIXITE DANS LES QUARTIERS PAR LE SPORT - TOURNOI DE FOOTBALL A NICE.....	57
48/ Autorisation donnée à Mme Le Maire de signer la convention de mécénat proposée par la Société Colas Île-de-France Normandie	57
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	58
49/ Approbation et autorisation donnée à Mme le Maire de signer une convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et le centre d'information sur les droits des femmes et des familles des Hauts-De-Seine pour l'attribution d'une subvention de 8 000 €.....	58
PERSONNEL	58
50/ Création de 6 emplois dans le cadre du dispositif "emplois d'avenir"	58
51/ Réactualisation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	58
52/ Transformation d'un emploi de chirurgien-dentiste à temps complet en emploi à temps non complet pour le CMS	58
53/ Création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe pour la crèche des Rosiers	58
54/ Reclassement d'agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions	59
55/ Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe pour le CSC Prévert	59

56/ Création de 4 emplois d'adjoint technique de 2ème classe pour la Direction de.....	59
l'Entretien	59
57/ Création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe pour la Propreté urbaine.....	59
58/ Création d'un emploi d'agent de maîtrise pour la Propreté Urbaine.....	59
59/ Avancements de grades 2014 à effet au 1 ^{er} septembre 2014	59



CONSEIL MUNICIPAL

- MARDI 24 JUIN 2014 -

(La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous. Avant de commencer la réunion du Conseil municipal, nous vous distribuons une plaquette réalisée sur le projet de lycée à Bagneux.

Elle n'a pas vocation à être distribuée à tous les Balnéolais mais plutôt à faire la promotion de ce projet.

LBO France est le propriétaire du site de la DGA qui a financé avec nous le projet.

Nous avons le soutien de la Vallée Scientifique de la Bièvre puisque, dans le cadre de notre CDT, les Maires du Contrat de Développement Territorial ont tous signé l'appel de soutien.

J'en profite pour vous dire que je suis dans l'attente d'un rendez-vous avec le Président Huchon sur ce dossier. Celui-ci devrait avoir lieu à la rentrée, m'a-t-on dit aujourd'hui.

Je vous tiendrai au courant. Je voulais que le Conseil municipal ait ce document.

Il est assez ludique et assez original.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, présent

TALLA Irène, présente

HADDAD Mouloud, présent
LE THOMAS Alain, absent, pouvoir à Yasmine Boudjenah
DIEME Claudette, présente
PINARD Jean-Louis, présent
BESSON Jean-Marc, absent, pouvoir à Sidi Dimbaga
OUALLI Djedjiga, absente, pouvoir à Aïcha Moutaoukil
BORLANT Alain, présent
BALUTCH Nouraqa, présent
ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Bernadette David
HOURS Françoise, présente
DARD Catherine, présente
REYNAUD Michel, présent
FAUVEL Élisabeth, présente
TUDER Bruno, absent, pouvoir à François Payen
KONE Justin, présent
CARTERON Laurent, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, présente
CALICE Jean-Max, présent
FRESSE Ludovic, présent
CILLIERES Hélène, présente
RONDEPIERRE Louise, absente, pouvoir à Nadia Seisen
GABIACHE Claire, présente
ZANI Saïd, présent
POURTAUD Michèle, présente
MARTIN Patrice, présent
GARGARI Saléha, présente
ADELAÏDE Anna, absente, pouvoir à Patrice Martin
HUET Dominique, présente
ROUSSEAU Jean-Luc, présent

Le quorum est atteint Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Le quorum est atteint Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Nous avons un ordre du jour un peu chargé. Nous allons essayer de nous discipliner en étant concis dans nos interventions.

- ♦ **Approbation du compte rendu du 20 mai 2014**

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LE COMPTE RENDU DU 20 MAI 2014 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

ADMINISTRATION GENERALE

DELEGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

01/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DELEGUANT AU MAIRE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le MAIRE. - Cette délibération concerne la ligne de trésorerie. Vous l'avez compris, cela a été indiqué en commission des finances, cette délibération est en rapport avec la délibération n° 22 que nous allons présenter ce soir.

On vous propose de m'autoriser à avoir une ligne de trésorerie à hauteur de 18 M€ pour faire face à des besoins que nous aurions en cours d'année, sachant que je l'utiliserai avec parcimonie vous vous en doutez bien.

Y a-t-il des questions ou remarques ?

Mme POURTAUD. - Cette première délibération est surprenante par son arrivée dans le Conseil. On commence et il faut aller loin dans les délibérations pour comprendre pourquoi elle est proposée.

Évidemment, on a vu cela en commission des finances, mais je fais comme si je n'avais pas vu cela avant.

Le 29 mars, il a été effectivement prévu une ligne de trésorerie de 8 M€. Moins de 3 mois après, ce serait insuffisant. On a contracté 2 emprunts pour 6 M€. On propose de porter la ligne à 18 M€. Tout cela fait un petit jonglage avec les millions d'Euros, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Mme le MAIRE. - Cette ligne de trésorerie, sur laquelle nous reviendrons lors de la délibération n° 22 sur la ZAC Victor Hugo, permet à la ville de faire l'avance de trésorerie à la SEMABA pour une parcelle en acquisition pour laquelle elle doit honorer le paiement. C'est la parcelle de Mondiale Moquette dans la ZAC Victor Hugo.

M. MARTIN. - Nous sommes assez surpris par cette ligne de trésorerie qui, normalement, est faite pour des besoins courants de trésorerie.

10 M€, ce n'est pas négligeable, ce n'est pas une bagatelle.

J'espère que tout le monde est bien conscient des risques que l'on fait prendre à la commune en autorisant cette augmentation sur une ligne de trésorerie. Cela montre la fragilité et les incertitudes du montage financier du projet de la ZAC Victor Hugo.

Nous voterons contre cette délibération, ce qui nous paraît normal.

Mme le MAIRE. - D'autres interventions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ *AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION*

REGLEMENT INTERIEUR

02/ VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le MAIRE. - Normalement, tous les Présidents de Groupe ont eu ce règlement en temps et en heure et ont pu en discuter. Je pense qu'il n'appelle pas d'observation.

Nous avons obtenu l'accord de tous les Présidents, mais s'il y a des questions des Conseillers, il n'y a aucun souci pour en parler si c'est utile.

Y a-t-il des interventions sur ce point ?....

(Aucune.)

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

FORMATION DES ELUS

03/ DEBAT SUR LE DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Mme le MAIRE. - Nous vous proposons de voter un crédit de 19 500 €. Cela représente 500 € par élu, ce qui n'est pas énorme, mais cela permet tout de même de suivre au moins une formation dans l'année. C'est réparti au prorata des groupes. Des justificatifs sont à fournir. Il faut chaque fois demander auparavant à l'administration s'il est possible de couvrir la formation trouvée. Il existe des organismes de formation d'élus et des formations indépendantes. Le crédit non utilisé revient au pot commun. Ce droit est important pour les élus.

Mme MOUTAOUKIL. - Merci Madame le Maire.

Je souhaiterais préciser, étant donné que nous l'avons fait dans d'autres lieux, que nous avons la possibilité de voter 20 % de l'enveloppe totale de l'indemnité des élus. Nous sommes encore assez loin de ce montant. Nous avons reconduit celui que nous avions sur la précédente mandature où des élus étaient déjà un peu aguerris.

Sur cette mandature, nous avons beaucoup de nouveaux élus dans le sens où c'est leur premier mandat.

Sur 2014, nous confirmons la proposition que nous faisons ce soir, mais nous nous réserverons le droit, notamment pour le budget 2015, d'y revenir. Je tenais à le signaler car nous avons beaucoup de nouveaux élus. Ils auront peut-être besoin d'un peu plus de formation que ce que l'on a pu faire jusqu'à maintenant sur la précédente mandature.

M. ZANI. - Quelle est la fréquence de ces stages ? Une fois par an ?

Mme le MAIRE. – Non. C'est comme vous le souhaitez. Chaque élu dispose d'un crédit de 500 € par an.

Comme le disait Mme Moutaoukil, là, on n'est pas au taquet, on aurait le droit de voter plus. L'année est déjà bien entamée. Nous sommes déjà fin juin. On peut considérer que l'on ne va pas avoir besoin de plus pour l'instant. Après, cela dépend du coût des formations. Certaines sont plus ou moins chères selon les organismes de formation. 500 €, ce n'est pas grand-chose.

M. ZANI. - Quel est en moyenne le coût d'une formation ?

M. FABBRI. – Cela dépend beaucoup des organismes de formation avec lesquels vous passez l'agrément. Les formations pour les élus sont délivrées obligatoirement par des organismes agréés par le ministère de l'intérieur. Il n'est pas possible d'être sur des formations libres. Les échelles de prix ne sont pas du tout les mêmes. Cela dépend aussi beaucoup du type de formation. Elles sont plus ou moins onéreuses. Il est vraiment difficile de vous répondre de manière générale sur le

nombre de jours ou d'heures de formations auquel cela vous donne droit.

M. ZANI. - Je parlais d'un montant moyen.

M. FABBRI. - Le coût de la formation peut être très différent.

Le coût d'une formation collective est peu élevé par individu du fait de l'effet groupe. Pour les formations auxquelles chacun s'inscrit individuellement, des organismes de formation demandent 800/900 € pour une session de formation de 2/3 jours. Des formations collectives de très bonne qualité peuvent coûter, quant à elles, 150/200 €. Cela dépend vraiment du type et des modalités d'inscription.

M. ZANI. - Une formation est-elle nécessaire aux élus qui sont là depuis quelques années ?

Mme le MAIRE. - Oui. Dans une entreprise, ce n'est pas parce que l'on y est depuis 20 ans, que l'on n'a plus besoin de suivre la formation professionnelle ou continue. La réglementation, les textes évoluent extrêmement régulièrement. Il faut des mises à niveau.

Certains élus ne souhaitent pas se maintenir à niveau tandis que d'autres le souhaitent.

S'agissant seulement des finances locales, beaucoup de dispositifs arrivent tous les 2/3 ans.

M. ZANI. - Les lois évoluent.

Mme le MAIRE. - Oui. Pour se maintenir à niveau, on peut considérer que la formation est quasi-permanente.

M. ZANI. - En conclusion, le surcoût est à la charge des élus ?

Mme le MAIRE. - Oui.

Il convient de voter.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

FOURNITURE ET INSTALLATION DE MOBILIER DE COLLECTIVITES, SCOLAIRES, DE PETITE ENFANCE ET DE RESTAURATION

04/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS (5 LOTS)

Mme le MAIRE. - Il s'agit de passer des marchés à bons de commande pour le mobilier des équipements publics, le mobilier scolaire et périscolaire, le mobilier de petite enfance, le mobilier des centres de vacances et le mobilier de la restauration. Cela nous permet d'avoir un marché pour fournir en mobiliers les établissements scolaires, les centres de loisirs, etc. chaque fois que nécessaire.

Il s'agit d'un marché traditionnel.

Je suppose qu'il n'y a pas de souci ?....

(Aucun.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

FINANCES

COMPTE DE GESTION 2013**05/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 - COMMUNE****06/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES**

Mme BOUDJENAH. - Pour les nouveaux élus, traditionnellement à ce Conseil municipal, nous devons examiner l'exécution du budget de l'année précédente. C'est l'objet du compte de gestion et du compte administratif. Le plus "intéressant" des deux comptes est le compte administratif puisque c'est là que l'on détaille le plus le budget.

Dans l'ordre de l'ordre du jour, nous devons commencer par le compte de gestion, celui tenu par la trésorière de la commune, qui est comptable des fonds et des valeurs de la commune et qui est la seule autorisée à effectuer des mouvements de fonds.

Il s'avère que les opérations comptables et financières retracées dans son compte de gestion correspondent à celles constatées en compte administratif, heureusement. Nous devons cependant constater que le compte de gestion et le compte administratif ont des résultats similaires. Il en est également de même pour le service extérieur des Pompes Funèbres.

Le compte de gestion affiche un déficit global de 2 883 738,99 €.

Le résultat du service extérieur des Pompes Funèbres est de 0 €, quant à lui.

Mme le MAIRE. - Nous passons aux votes.

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 5 : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 6 : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

COMPTE ADMINISTRATIF 2013**07/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - COMMUNE****08/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES**

Mme BOUDJENAH. - ...

21 heures...

Irruption dans la salle du Conseil de plusieurs personnes extérieures venues manifester leur désaccord quant à la suppression de référents dans les écoles, notamment Paul Éluard, à la rentrée.

Mme le MAIRE. - Je vous informe que c'est le Maire qui donne la parole et, normalement, le public n'a pas la parole au Conseil municipal. Si vous souhaitez rentrer dans l'enceinte du Conseil municipal, installez-vous.

Une personne demande à prendre la parole...

Mme le MAIRE. - Ne vous inquiétez pas, je suis une grande démocrate, mais avant, je vais demander à mes collègues du Conseil municipal s'ils sont d'accord car, bien évidemment, ce n'est pas une pratique en Conseil municipal que le public vienne pour prendre la parole.

Ceci dit, cela nous est déjà arrivé quelquefois.

Mme POURTAUD. - Mon groupe considère que ce n'est pas habituel, Madame le Maire, et nous sommes contre.

Il s'ensuit une présentation par les manifestants et quelques prises de parole des élus...

Mme le MAIRE clôt ce débat hors Conseil municipal par l'intervention suivante :

Mme le MAIRE. - Ce qui dépend du temps scolaire dépend de l'Éducation nationale. La municipalité n'a pas vocation à payer du personnel sur le temps scolaire, ce n'est pas de sa compétence.

Si l'on commence à faire cela, la ville paiera tout à la place de l'état. La municipalité emploie déjà du personnel d'animation pour assurer le périscolaire, le personnel d'entretien qui nettoie les écoles et les ATSEM pour les maternelles en petite section. Elle n'a pas vocation à intervenir sur le temps scolaire.

Là, nous étions dans un dispositif particulier et contractuel avec l'État. J'ai envie de vous dire que le contrat est rompu. À nous d'en tirer les conséquences et de repositionner notre intervention autrement sinon à obtenir une modification de la part de l'État à ce qu'il considère autrement la situation que nous avons déjà portée et défendue dans le cadre de la réussite éducative, vous vous en doutez bien. Nous avons défendu ce dossier assez fortement, Madame Talla tout à l'heure l'a dit, au Conseil de réussite éducative, mais nous ne nous sommes pas entendus sur ce point.

L'État, dans le cadre de la réussite éducative qui est un dispositif de la politique de la ville, considère que ce n'est pas cette action qui doit être priorisée, mais des actions en dehors du temps scolaire.

J'ajoute quand même que, d'une manière générale, le dispositif de réussite éducative est partout en baisse, pas uniquement à Bagneux. Il est en baisse dans le département mais aussi sur toute la France. Ce dispositif, créé il y a 8 ans, ne constitue plus une priorité. C'est clairement affirmé. On parlera de la politique de la ville plus tard dans l'enceinte du Conseil municipal.

Voilà ce que j'avais à vous dire.

(Sortie des personnes venues manifester à 21 h 30.)

Mme le MAIRE. - Mes chers collègues, revenons au compte administratif.

Mme BOUDJENAH. – Nous allons essayer de reprendre la cordialité et la sérénité que nous avons ensemble à la commission des finances pour examiner le compte administratif.

Pour la première fois de notre mandat, nous devons adopter un compte administratif en l'occurrence celui de l'année 2013. Je me permets de le rappeler pour les nouveaux élus, nous examinons ainsi la façon dont le budget 2013 a été exécuté, tant en dépenses qu'en recettes en matière d'investissement et de fonctionnement.

Une nouvelle fois, le taux d'exécution est très élevé : 98,49 % pour les dépenses de fonctionnement et près de 101 % pour les recettes !

Cela témoigne des efforts que nous avons poursuivis ensemble, élus et administration communale, pour veiller à mettre en œuvre les engagements pris et les politiques publiques décidées ensemble.

L'exécution budgétaire se traduit aussi par un excédent net de 90 064,12 €.

À l'heure où de nombreux pseudo-experts en finances locales tentent de jeter l'opprobre sur une soi-disant gabegie des collectivités, notre compte administratif montre que les orientations budgétaires retenues correspondent bien à des besoins réels.

En 2013, dernière année pleine du mandat précédent, nous avons veillé à développer les priorités pour lesquelles l'équipe en place avait été élue, tout particulièrement l'enfance et la jeunesse ainsi que le développement durable.

Pour ne prendre que quelques exemples concernant les dépenses de fonctionnement :

En direction de l'enfance et de la jeunesse :

- la deuxième édition de Copaca'Bagneux, qui a confirmé l'utilité de cette initiative notamment pour les Balnéolais qui partent peu ou pas du tout en vacances l'été, puisqu'elle a connu une fréquentation de près de 10 000 personnes l'été dernier,
- le travail partenarial avec le Conseil général pour aboutir à la municipalisation de 2 crèches dans de bonnes conditions financières pour la ville, municipalisation qui a pris effet le 1^{er} janvier dernier,
- l'avancée notable de l'élaboration des projets de temps d'activités périscolaires dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires pour la prochaine rentrée,
- la poursuite du dispositif d'allocation de rentrée scolaire pour les étudiants,
- ou encore l'événement "et ouais on étonne" en direction des jeunes de la ville et préparé avec une partie d'entre eux.

En matière de développement durable :

- la finalisation du projet de géothermie dont les études sur le site démarrent cet été pour préparer le début des travaux dès cet automne.
- le lancement de la démarche d'approche environnementale de l'urbanisme, en prélude à la révision du PLU, que nous déciderons ce soir, qui s'est déroulée selon le plan de concertation annoncé et a permis de déboucher avec le groupe d'habitants qui s'y est consacré sur des préconisations utiles à tous et à la préservation de l'environnement,
- le lancement des jardins partagés,
- la réalisation du plan de prévention du bruit en partenariat avec Sud-de-Seine.

Les dépenses de personnel ont été largement maîtrisées en 2013 avec un ratio de personnel qui reste élevé avec nombre d'activités réalisées en régie à 65,04 % contre 65,5 % en 2012.

Concernant les recettes de fonctionnement, la prévision initiale est globalement respectée.

En investissement, les dépenses ont été réalisées à plus de 74 %, soit le taux d'exécution le plus élevé de l'ensemble du mandat et particulièrement notable au regard des taux habituellement observés dans les collectivités. C'est ce que nous disions hier soir en commission.

Ce chiffre tient beaucoup aux travaux réalisés dans les écoles, là encore un effort en faveur des enfants qui bénéficie aux familles et aux enseignants avec l'objectif d'entretenir le patrimoine communal et aussi de faire des économies d'énergie avec 2 écoles : Marcel Cachin et Henri Wallon dont l'ensemble de la façade a été complètement refait.

Nous n'avons pas non plus été en reste en matière d'opérations de rénovation et d'aménagement pour répondre aux besoins des habitants et des agents. Je pense notamment aux travaux de comblement des carrières au stade Port Talbot, au démarrage de la maîtrise d'œuvre pour le futur centre régional des arts du cirque (dont les travaux ont maintenant commencé par un levé de charpente réussi pour ceux qui y étaient vendredi dernier) mais aussi à la mise aux normes de plusieurs arrêts de bus, à la création de places handicapées, à la réfection de voiries, au bâtiment Garlande qui a poursuivi ses travaux de réaménagement en vue d'améliorer l'accueil du public et aux conditions de travail des agents municipaux.

Les investissements 2013 ont enfin permis les travaux de création d'un carré musulman en extension du cimetière communal.

Quant aux recettes d'investissement, leur taux d'exécution a augmenté de plus de 2 % sur 2012 à 52,45 %.

À noter que le recours à l'emprunt est resté inférieur au budget voté, ce qui nous permet de réduire notre encours de dette de plus de 2 M€. J'en profite pour renouveler ici mes remerciements au

service des finances pour cette gestion active et rigoureuse de notre dette.

Le taux moyen d'intérêt est de 2,62 %, inférieur aux autres collectivités comparables (et en diminution par rapport à fin 2012).

La structure de notre dette continue d'être saine puisqu'elle est basée à 84 % sur des produits présentant très peu de risques et avec une diversification de nos prêteurs. Vous avez comme chaque année dans le document du compte administratif un récapitulatif sur l'état de la dette.

En matière de fiscalité, vous le savez, nous avons fait le choix de reconduire le gel des taux en vigueur depuis 2010. C'est un effort de justice sociale compte tenu du niveau élevé de ces taux même si celui de notre taxe d'habitation est désormais inférieur à 12 autres villes du département.

Cependant, dans cette période de réduction drastique des dotations de l'État - on vient d'en avoir un éclairage très pratique avec ce qui vient de se passer ici même - ce choix limite nos recettes.

De ce point de vue, je dois souligner l'impact de la baisse de la Dotation globale de fonctionnement, notamment de la dotation forfaitaire, qui occasionne, depuis 2009, une perte cumulée de plus de 600 000 € ! Et si notre dotation de solidarité urbaine a quelque peu progressé, c'est que la ville a perdu quelques places dans le classement. La proportion en termes de montant dépend de ce classement. Si l'on progresse en DSU, c'est que l'on perd en termes de classement et que la ville doit faire face à des besoins sociaux toujours plus importants.

Le compte administratif du service des pompes funèbres est, quant à lui, équilibré. Il n'amène pas de remarques particulières.

Je remercie encore le service des finances, l'ensemble des services avec lesquels un travail de longue haleine se poursuit pour améliorer chaque année la bonne utilisation des ressources locales mais la vigilance reste de mise pour répondre aux besoins croissants des habitants et poursuivre le développement d'une ville pour tous. Il va falloir continuer à faire preuve de détermination, de constance et de créativité.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Mon intervention risque d'être un peu plus fade que les débats de tout à l'heure.

Effectivement, ce compte administratif 2013 fait apparaître un résultat net global de 90 000 € en diminution par rapport à 2012 qui était de 745 000 €.

Le niveau d'exécution des dépenses réelles est de 98,49 % et celui des recettes de plus de 100 %. Cela témoigne d'un très bon travail des services municipaux, des services techniques. Je tiens vraiment à saluer tout le travail de ces services techniques qui ont réussi à maîtriser leurs dépenses et leurs recettes.

Les recettes de fonctionnement sont en légère hausse : 1,7 %, soit plus de 1 M€ à peu près par rapport au compte administratif de 2012. C'est principalement dû à une augmentation des impôts et des taxes de 1 M€ par rapport à 2012.

Les dépenses de fonctionnement sont aussi en hausse de 2 %, soit d'environ 1 M€ par rapport au compte administratif de 2012 avec une augmentation de 1,3 % des frais de personnel par rapport au compte administratif de 2012, qui correspond à 455 000 € et qui représente à peu près 65 % des dépenses de fonctionnement.

Concernant l'état de la dette, il faut souligner la diminution des intérêts de l'emprunt, comme vous l'avez dit, de 7,26 %. C'est essentiellement dû à l'encours de la dette qui a diminué de plus de 2 M€ fin 2013, passant de 64,5 M€ à 62,5 M€. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Nous remercions effectivement le service financier pour cette réduction de l'encours de la dette.

La structure de la dette avec plus de 35 % des taux variables a permis de réduire les frais financiers. Étant donné la conjoncture actuelle et la baisse des taux variables, c'est un bon choix.

Nous pouvons aussi souligner le travail de nos consultants Finance Active pour réduire les risques au niveau des emprunts et la recherche continue des meilleurs taux d'emprunt.

Pour financer les dépenses d'investissement, il a fallu recourir à l'emprunt pour un montant de 5,8 M€. Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est de 74 %. C'est un bon taux.

En revanche, le taux de reste à réaliser est encore élevé : 8,7 M€ sur 36,6 M€, 24 %.

Concernant les recettes d'investissement, le taux de réalisation est de 52,45 %, c'est encore mieux que 2012. Là aussi, c'est bien.

En revanche, le taux de reste à réaliser est beaucoup plus élevé qu'en 2012 en proportion.

Il est de 11,7 M€ pour 31,6 M€, ce qui correspond à 37 % de reste à réaliser pour 2014 et les années suivantes.

Pour terminer - j'ai soulevé ce point en commission des finances - je renouvelle ma demande sur l'état des sorties des biens d'immobilisation.

La moins-value dépasse les 138 000 €. C'est important. S'agit-il d'une erreur d'écriture ? La réponse n'a pas été complètement claire hier. Y a-t-il un manque à gagner réel ? Dans ce cas, il est un peu embêtant de perdre 138 000 € comme cela.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - D'autres interventions ?

Mme POURTAUD. Je vais commencer par remercier M. Fabbri pour ne pas le nommer ainsi que ses équipes pour le travail effectué sur le budget, avec clarté et rigueur.

Si j'ai bien entendu hier soir en commission des finances, il semble que, depuis 3 ans, vous avez effectué un gros travail pour remettre certaines choses en forme. C'est bien.

Je ne vais pas entrer dans les priorités de la ville que vous nous avez rappelées, je ferai simplement quelques remarques sur le fonctionnement.

On remarque bien sûr que les dépenses sont exécutées à hauteur de 96 %, en légère baisse. En neutralisant, on arrive à 98,49 %, ce qui est bien. La masse salariale est même un peu en baisse puisque le ratio est passé à 65,04 contre 65,51.

L'état de la dette se porte bien. C'est en baisse, c'est bien. Cela ne va peut-être pas durer longtemps mais, pour l'instant, cela va.

S'agissant de la section d'investissement, le taux d'exécution des dépenses s'élève à 74,1 contre 71,69, c'est bien. Les emprunts vont être réajustés.

Je vais passer sur les autres choses parce que j'ai trouvé vraiment peu de choses qui n'étaient pas bien.

Si nous n'étions pas dans l'opposition, nous pourrions presque voter pour ce compte administratif parce que je trouve que les dépenses ont été bien maîtrisées. Je ne vais pas trop le répéter parce qu'après M. Fabbri va m'en vouloir et me dire que je ne suis plus sincère.

Nous voterons quand même contre...

Rires...

Parce que c'est votre budget, mais j'ai une petite hésitation.

Voyez, je ne suis pas rancunière.

Mme le MAIRE. - Merci Madame Pourtaud.

D'autres interventions ?

Mme CHAMI. - Chers collègues, ce compte administratif 2013, le dernier de la précédente mandature, est bien à l'image des réalisations accomplies ces dernières années : tenue des engagements et sérieux de la gestion budgétaire avec le souci de répondre aux besoins des Balnéolais dans une période de forte diminution des dotations de l'État.

Je crois que notre démarche est un sérieux démenti à tous ceux qui dénigrent la "dépense publique" comme si cette formulation était synonyme de gâchis !

La façon dont nous dépensons l'argent public à Bagneux est, tout au contraire, tournée vers la satisfaction des besoins, l'efficacité et l'inventivité.

Pour autant, nous continuerons d'agir pour que les décisions européennes et françaises tournent enfin le dos aux politiques d'austérité et pour que Bagneux bénéficie des moyens nécessaires au bien-être de ses habitants.

Dans ces conditions difficiles, je me joins aux remerciements adressés à l'administration car j'ai bien conscience que leur tâche est de plus en plus complexe pour relever des défis quasi-quotidiens ! De ce point de vue, le maintien du gel de la fiscalité locale allié à une baisse de notre endettement sont des avancées notables qui profitent à tous.

C'est pourquoi je souhaite insister sur quelques-uns des projets que nous avons su engager ou mener à bien l'an dernier.

En direction de l'enfance et de la jeunesse :

- l'avancée du travail sur le contenu des rythmes scolaires dans une concertation qui honore notre ville. En discutant avec des collègues élus sur d'autres villes, je peux témoigner que notre projet de TAP n'a rien à envier aux autres communes : gratuit, il sera de qualité. Il n'en reste pas moins nécessaire d'obtenir la pérennité des financements de l'État.

- la réalisation du projet Et Ouais, on étonne qui a su allier confiance dans les jeunes, co-élaboration du programme avec eux et diversité des initiatives prises.

Cet événement a montré tous les talents et idées des jeunes de notre ville.

De nombreuses suites sont déjà dans les tuyaux.

En parlant talents, je ne peux m'empêcher de rappeler qu'on les a retrouvés lors du tout récent concours organisé par la chaîne France O qui a su détecter la toute jeune Julia 16 ans, habitante des Pervenches, qui se produira d'ailleurs le 11 juillet prochain au Francofolies.

En matière de développement durable :

- la mise en place du projet géothermie est loin d'être banale. Elle est à l'image de notre ambition en matière de développement durable : préserver et améliorer notre cadre de vie tout en agissant contre la précarité énergétique.

- l'extension de l'adhésion au système autolib aux missions des agents communaux qui témoigne de la détermination de la municipalité à intégrer les démarches environnementales dans le quotidien de nos services.

Concernant les dépenses de personnel, il me semble qu'elles s'inscrivent, elles aussi, dans un objectif de maîtrise tout en veillant à la fois aux besoins des habitants et aux conditions de travail de nos agents.

Cet équilibre est difficile à tenir tant la pression budgétaire est grande. Mais là encore, je me réjouis qu'à Bagneux, nous fassions le choix de l'humain et du développement du service public communal.

Je regrette tout autant que la Cour des Comptes s'invite en permanence dans le débat politique en tentant de se substituer au législateur pour réclamer de réduire toujours plus les personnels.

Avec l'évolution des missions du service public communal, il est évident que le contour des services peut évoluer. Mais que les choses soient dites franchement : quels personnels à ce moment-là faudrait-il supprimer pour rentrer dans les clous du déficit des 3 % imposé par les traités européens ? Les agents d'entretien ? Il en manque déjà ! Les personnels des écoles ? Ils travaillent à flux tendu !

Madame le Maire, chers collègues, avec mon groupe, nous voterons donc avec satisfaction et responsabilité ce compte administratif.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - D'autre intervention ?

Mme MOUTAOUKIL. - Merci Madame le Maire.

Je souhaiterais commencer par remercier l'ensemble des services et notamment la Direction financière et la Direction générale des services qui ont produit ces documents financiers qui nous ont habitués, déjà sous la précédente mandature, à des documents de grande qualité. On ne peut que saluer cette clarté dans la rédaction parce que, c'est un fait, les questions financières ne sont pas faciles d'accès pour tout le monde. Je trouve que les documents présentés nous permettent de bien comprendre cette matière pourtant ardue.

Sans entrer dans les détails, puisqu'un certain nombre d'élus qui ont pris la parole avant moi l'ont fait, je voudrais, moi aussi, saluer le taux d'exécution assez exceptionnel du compte administratif tant au niveau des dépenses que des recettes.

Effectivement, cela montre que les services ont plutôt bien travaillé.

Je ne peux non plus ne pas souligner les priorités que l'on avait décidées ensemble puisqu'étant dans la majorité nous avons, bien sûr, participé à les identifier et à les retenir, que ce soit en direction de l'enfance et de la jeunesse qu'en ce qui concerne toutes les initiatives et toutes les actions mises en place dans le cadre du développement durable.

Je voudrais revenir sur un point que l'on a évoqué en commission des finances sur lequel M. Martin est revenu tout à l'heure brièvement. S'agissant des sorties des biens d'immobilisation, nous avons relevé un manque à gagner de 138 101,99 €. On a vu qu'il y avait des biens pour lesquels l'amortissement n'apparaissait pas.

Je voudrais, d'une part, connaître comme d'autres l'ont proposé la raison pour laquelle ces taux d'amortissements n'apparaissent pas. S'agit-il d'une erreur ou simplement d'un problème de saisie ?

Enfin, pourriez-vous, sur ce point, nous préciser comment se passe la vente de ces biens puisque, dans d'autres lieux, des cessions de biens se font par enchères ?

Est-ce la procédure suivie au niveau municipal ? On se posait la question de la procédure pour se libérer de ces biens qui sont amortis et que l'on cède à des prix tout à fait compétitifs.

Pour terminer, je voudrais, pas pour répondre à la collègue qui s'est exprimée avant moi, mais tout de même puisqu'elle a parlé de l'Europe, indiquer que je partage évidemment comme beaucoup ici les inquiétudes sur les décisions que l'Europe peut prendre parce que cela a un impact sur notre vie à tous.

Plus de 70 % des législations nationales sont de simples ratifications européennes. On peut se dire

que, s'il y a une tendance à l'austérité au niveau de l'Europe, on peut par ricochet en subir les conséquences. Mais tout de même, puisque c'est une information qui vient de sortir, je voudrais vous dire que notre Président compte bien faire entendre sa voix au Conseil européen des 26 et 27 juin et défendre une politique qui mise sur la relance et l'investissement plutôt que sur l'austérité défendue notamment par la chancelière allemande.

Je vous informe si vous n'êtes pas au courant qu'il propose un agenda pour la croissance et le changement en Europe. Il l'a adressé pas plus tard qu'aujourd'hui au Président du conseil européen, Herman Van Rompuy, chargé d'établir les priorités de la prochaine commission européenne.

L'Élysée s'est fixé 5 grandes priorités pour renforcer l'Europe de demain :

- une politique économique orientée vers la croissance,
- la lutte contre le chômage des jeunes et, à Bagnaux, nous sommes très concernés,
- une politique européenne de l'énergie,
- la maîtrise des flux migratoires,
- un choc de simplification surtout pour les institutions.

Voilà résumé le projet.

J'espère, bien évidemment, que l'on aura l'occasion d'en voir les effets et de pouvoir en reparler ici même.

Merci.

Mme MEKER. - Chers collègues, très rapidement, au nom de mon groupe, je souhaite remercier les personnels pour leur travail de présentation de ce budget qui est, comme toujours, un travail pédagogique, ce qui est important pour les nouveaux élus de ce Conseil municipal, pour la présentation de ce compte administratif et la gestion tout court puisque l'on est face à une gestion active et rigoureuse qui traduit une politique active et rigoureuse avec une maîtrise de la dette, une dette qui, par ailleurs, diminue et qui est saine et suivie en permanence de la meilleure façon possible.

Un mot, on a parlé de développement durable, nous sommes complètement d'accord, vous l'imaginez bien. Nous avons vu aussi que notre DSU ne diminuait pas, ce qui veut dire également que notre population ne s'enrichit pas et que nous sommes toujours confrontés à de graves difficultés.

Tout cela pour dire que, l'année dernière en 2013, c'était la deuxième année de Copaca'Bagnaux. On parle du passé. Se projeter est un peu compliqué je crois à tous les niveaux. C'est certainement plein de surprises et d'incertitudes mais ce sont aussi des moments où l'on se régénère et où l'on reprend peut-être nos destins plus en main. On est peut-être un peu face à ce moment-là globalement dans l'histoire de notre pays. Je le sens assez bien comme cela.

Que l'on nous dise dans ce fort beau rapport que Copaca'Bagnaux a reçu 10 000 personnes, cela faisait longtemps que nous cherchions une activité qui permette aux Balnéolais qui passent leur été à Bagnaux de profiter de moments conviviaux dans un parc de la ville. Selon moi, cette activité est peut-être la plus belle mise en place pendant la dernière mandature.

Merci.

M. ROMERO AGUILA. - Très rapidement puisque beaucoup de choses ont été dites, je souhaite tout d'abord féliciter les services. Étant donné que je suis nouvel élu, je me dis qu'il va y avoir encore une progression vers le haut laissant des attentes extrêmement positives. On part d'un niveau de qualité déjà notable.

Je me félicite que ce qui fut un temps un débat plutôt sur la mise en œuvre que sur autre chose soit devenu en fait une politique partagée sur l'éducation.

Les TAP qui vont être mis en œuvre dans la ville sont, au vu des interventions des uns et des autres, des éléments de fond d'une politique éducative qui est vécue comme une politique extrêmement positive qui ouvre la possibilité à bon nombre de jeunes d'avoir accès à des activités diverses et variées.

C'est plutôt une bonne chose.

Je ne peux que partager le fait que la Cour des Comptes est un cadre de contrôle administratif, doit le rester et ne doit pas sortir de son rôle. Il me semble être une bonne chose que de ne pas lui donner plus de relief que cela, quelle que soit la personne qui soit nommée à la tête de cet organisme.

Enfin dernier point, il y a aussi des éléments importants liés au cofinancement part des partenaires. Vous comprendrez que je sois un peu sensible à cela puisque, dans les différents événements et différents éléments qui ont été des réussites de la ville, en particulier, le Conseil régional a été non seulement sollicité mais également présent sur notamment l'École de la 2^{ème} Chance, le Plus Petit Cirque du monde à plusieurs niveaux, on a souligné la levée de charpentes du bâtiment, c'est une très bonne chose, ou encore la crèche des Petits Moulins.

Il y a la dimension liée à l'État mais, bien entendu, aux partenaires des autres collectivités territoriales. Vous comprendrez que je sois sensible à celui de la Région.

Notre présence est aussi aux côtés de la commune de Bagneux.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme BOUDJENAH. - Juste un élément d'explication à la question posée par M. Martin et reprise par Aïcha Moutaoukil.

Tout le monde n'a pas dû regarder le mail qui est arrivé aujourd'hui, ce sont les vertus de la dématérialisation ! Aujourd'hui, vous avez le compte rendu de la commission qui s'est tenue hier soir, à l'intérieur duquel les services ont bien voulu apporter les éléments d'explication.

En effet, hier - ce n'était pas à la commission des finances – on a regardé le tableau, dans le compte administratif, où il y a les biens d'immobilisation et notamment une liste de véhicules pour lesquels il y avait des demandes d'explication sur les moins-values de cessions.

L'explication principale vient du fait qu'il s'agit de matériels anciens - ils ont été achetés entre 1990 et 1996 – de matériels acquis avant 1997 pour lesquels l'amortissement n'était pas rendu obligatoire parce que c'était antérieur à la nomenclature M14 de la comptabilité des collectivités.

En fait, la moins-value de cession de 138 000 € dont vous parlez correspond à la différence entre - vous le verrez dans le compte rendu - plusieurs comptes : 775 et 675 du compte administratif.

Il ne s'agit pas, là, d'une mauvaise gestion des deniers publics mais de la simple traduction comptable de la diminution d'actifs.

Les collectivités qui revendent des biens dont elles n'ont plus l'utilité mais qui sont encore utilisables, qui sont très anciens et amortis, ne peuvent pas en retirer beaucoup d'argent.

Sur la manière de faire, puisque la question a été posée ? Si j'ai bien compris, parce que ce n'est pas moi qui vends les véhicules, on consulte un certain nombre d'entreprises intéressées qui nous font des offres. Nous vendons évidemment au plus offrant pour le bien du budget de la commune.

Mme le MAIRE. - Nous en avons fini.

Je me dois de sortir pour le vote.

(Sortie du Maire à 22 h 10.)

Mme BOUDJENAH. - Pour les nouveaux élus, Mme le Maire nous a quittés non pas parce qu'elle ne veut pas voter mais parce qu'elle ne doit pas voter ! C'est une sorte de quitus que l'on fait au Maire sur l'exécution de son budget.

Nous passons aux votes.

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 7 :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 8 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme BOUDJENAH. - Je vous remercie.

(Retour de Mme le Maire à 22 h 12.)

Mme BOUDJENAH. - Je vous félicite pour l'exécution du budget 2013. Les comptes administratifs du budget et des pompes funèbres ont été adoptés.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Juste quelques mots dans ce débat : ce compte administratif 2013 a bien retracé nos priorités politiques qui étaient celles du mandat 2008-2014, à savoir l'enfance et la jeunesse - je crois que l'on s'est attaché encore dans ce budget 2013 à répondre à ce défi - les priorités du développement durable qui étaient aussi pour nous des questions importantes que les services municipaux avec leurs élus se sont attachés à mettre en œuvre.

Je crois que la traduction du compte administratif le montre. Plusieurs collègues ont souligné, je vous en remercie, quelle que soit leur sensibilité j'allais dire :

- le travail de maîtrise de nos dépenses réalisé,
- le travail de maîtrise des dépenses de personnel, je le dis parce qu'on en a peu parlé. Même si elles ont augmenté, elles n'ont pas augmenté dans la proportion de ce qui aurait été nécessaire en fonction du glissement vieillesse-technicité. L'avancement des carrières a été pour le personnel de la commune parfois difficile,
- le travail de maîtrise des heures supplémentaires, des remplacements qui ne sont pas effectués aussi vite qu'il le faudrait.

Je crois qu'il est important de le souligner tout comme nous avons travaillé :

- à maîtriser notre endettement, à avoir une dette qui soit la plus saine possible. Le fait que nous n'ayons pas beaucoup d'emprunts structurés est important pour nous.
- à maîtriser notre programme d'investissement et à essayer de retomber à quelque chose qui soit soutenable pour la commune.

À mon tour de remercier de vos encouragements et de vos félicitations l'équipe de l'administration, le Directeur général des services, Estelle Tarragon, notre Directrice générale adjointe chargée des finances, Fabienne Baron, la Directrice du service financier, toute son équipe et l'ensemble des services municipaux qui, aux côtés de l'équipe d'élus et de Yasmine Boudjenah qui pilote cette délégation des finances travaillent à avoir un budget sain et sérieux.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire en vous remerciant de votre confiance.

AFFECTATION DU RESULTAT**09/ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 - COMMUNE**

Mme le MAIRE. - Il convient d'affecter le résultat de 90 064,12 €.

Nous passons au vote.

➔ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014**10/ VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 - COMMUNE**

Mme BOUDJENAH. – Chers collègues, comme chaque année, nous avons à examiner le budget supplémentaire pour l'année en cours afin d'y affecter le résultat constaté lors du compte administratif, ce que l'on vient de faire, et d'y intégrer les restes à réaliser constatés fin 2013.

Nous en profitons également pour procéder à quelques ajustements dans le budget même si ce que l'on vous propose ce soir est un volume d'ajustements relativement faible puisqu'il est seulement de 0,16 % du budget primitif 2014 qui avait été établi à 62,5 M€ lors de son adoption le 28 janvier.

Le document que vous avez sous les yeux rappelle opportunément les grandes orientations du budget primitif, je ne vais pas les détailler à nouveau. Elles allient le choix de maintenir le niveau des recettes sans augmenter la fiscalité à la priorité aux opérations déjà engagées.

Mais au moment de préciser les nouveaux besoins de ce budget supplémentaire et alors que nos services travaillent déjà au projet de budget 2015, je dois vous exprimer ma préoccupation la plus vive - même si je l'ai déjà fait tout à l'heure et que plusieurs y sont revenus - quant aux ressources dont nous disposerons l'an prochain.

Vous le savez, il y a un peu plus de 2 mois, dans le cadre du plan d'économie de 50 Md€ annoncés, le Premier Ministre a annoncé aux collectivités qu'elles devraient faire 11 milliards d'économies pour les 3 années à venir, soit au total une baisse cumulée de 28 milliards sur la période 2014-2017.

Comme le dit l'Association des Maires de France, il s'agit d'une amputation de 30 % des dotations.

Dans une motion toute récente, cette association, qui regroupe des élus de toutes sensibilités politiques, écrit, je cite : *"l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources. En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).*

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise".

Alors que l'emploi est proclamé cause nationale, ces milliards de dépenses publiques en moins incitent de fait à des coupes claires dans les investissements.

Or, nous le savons bien, les collectivités représentent pourtant environ 70 % de l'investissement public ! Et même plus de 60 % uniquement pour le bloc communal, les communes et les intercommunalités.

Les conséquences sur l'emploi seront nécessairement lourdes dans plusieurs secteurs.

Une étude récente publiée par La Poste prévoit ainsi une baisse de 5,6 % des investissements locaux, soit plus de 50 Md€ de moins. Si l'on ajoute à cette décision le choix de supprimer la clause de compétence générale pour les collectivités autres que les communes et donc la possibilité d'avoir

des financements croisés avec notamment les départements et les régions, on comprend que l'obsession du Gouvernement et des autorités européennes est bien de réduire la dépense publique avec pour résultat de limiter drastiquement les moyens pour répondre aux besoins socioculturels des habitants de nos communes.

Une décision qui fait tousser jusqu'à l'agence de notation Moody's qui n'est pourtant pas ma tasse de thé ! Elle s'inquiète, je cite : *"de ce que la contraction attendue des excédents de fonctionnement des collectivités en France pourrait peser sur leurs investissements et générer une augmentation de la dette"*. Un comble pour des responsables politiques qui motivent leur choix d'austérité par le recul de la dette ! Moody's évalue à un quart la réduction des moyens de fonctionnement entre 2013 et 2017 !

Cette ponction sur les collectivités est d'autant plus incompréhensible et inefficace quand, dans le même temps, 30 milliards sont versés aux entreprises sans contrepartie de création d'emplois.

Pourquoi ne ponctionner également que les revenus les plus modestes et ne pas déployer tous les moyens pour éradiquer l'évasion fiscale qui coûte pourtant plus de 80 milliards à l'État ?

Pour notre commune, ce choix de baisse des dotations aura un impact très inquiétant. Mme le Maire a eu l'occasion de le dire déjà tout à l'heure pendant la suspension de séance. Cette année, nous disposons de 500 000 € de moins que l'an dernier et ce montant va plus que doubler l'année prochaine.

Les fonds issus de la péréquation qui, jusqu'à présent, ne faisaient dans les faits que compenser pour nous les baisses de dotations de droit commun ne suffiront même plus à compenser.

Pourtant, l'objectif de ces fonds de péréquation est normalement de contribuer à réduire les inégalités entre territoires quand, dans tous les secteurs de compétences de la commune, les demandes explosent avec notamment plus de 3 000 demandeurs d'emploi, 2 500 demandeurs de logements, nos services sociaux et de l'habitat peinent à répondre à des besoins de plus en plus urgents.

Je le redis, nous ne sommes pas des partisans du gaspillage de l'argent public, encore moins de la gabegie comme certains voudraient faire croire, mais nous sommes résolus à répondre aux besoins des Balnéolais et à trouver les moyens de développer des services publics locaux de qualité. C'est notre conception de l'égalité et de la justice sociale.

Développer une politique qui respecte chacune et chacun, c'est aussi se donner les meilleurs atouts pour créer de la croissance saine, de la croissance qui crée des emplois pour les hommes et les femmes et non qui fait la part belle à la finance.

À chaque fois que l'État et les grandes collectivités réduisent leur soutien à cette démarche de service public, ce sont des équipements, des personnels, des services qui sont remis en cause.

Pour autant, nous n'en rabattrons pas sur la tenue de nos engagements, mais cela va nécessiter de mobiliser habitants, agents et toutes les énergies pour obtenir les moyens dont nous avons besoin.

En ce premier semestre de début d'exécution du budget 2014, nous avons déjà bien avancé dans la mise en œuvre du budget 2014 avec en vrac :

- la mise en place des 2 crèches municipalisées,
- l'ouverture de l'espace senior,
- la mise à disposition de nouvelles salles de réunion et de travail pour les élus et les services.

Nous avons aussi lancé une nouvelle messagerie interne pour améliorer ce service. Dans le même souci de gagner en efficacité, en partenariat avec le centre des finances publiques, nous avançons

sur la dématérialisation de toutes nos procédures en termes de facturation et de paiement.

En matière d'activité, citons le festival Zone Franche, Alliances Urbaines qui a réuni des jeunes mais aussi des habitants de toutes générations ou encore la belle édition de la fête des associations et du sport située cette année dans le parc Robespierre pour saluer le prochain démarrage des travaux de la ligne 4.

Globalement, le montant des ajustements proposés reste modeste à 0,16 % du budget primitif.

La part plus conséquente de la section d'investissement est liée uniquement à la contraction d'une ligne de trésorerie, qui n'aura pas d'impact budgétaire, qui fait l'objet d'une délibération un peu plus loin dans l'ordre du jour.

En matière de fiscalité, nous avons à prendre en compte - vous avez le détail dans le rapport - une diminution de 67 400 € par rapport aux prévisions faites au budget primitif 2014.

En matière d'investissements, les ajustements sont à la marge sur des opérations en cours, notamment sur le centre des Arts du cirque et les façades de l'école Henri Wallon. Nous faisons aussi le choix d'augmenter le recours à l'emprunt de 3 M€, une hausse qui nous permet en fait de renégocier dans de bonnes conditions l'un de nos 3 emprunts structurés.

On va pouvoir se débarrasser de cet emprunt structuré avec des propositions très intéressantes de la part des banques qui ont proposé cela.

Pour résumer, le budget supplémentaire conforte nos orientations largement approuvées par les Balnéolais lors des dernières élections.

Ils nous incitent à toujours plus de vigilance quant au suivi de nos finances et dans la recherche de nouvelles ressources.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je passe la parole aux collègues pour leur intervention.

M. MARTIN. - Le premier constat que nous pouvons faire sur ce budget supplémentaire est que le volume des ajustements en fonctionnement est très faible (0,16 % du budget primitif 2014 soit près 500 000 €) tandis que celui en investissement explose.

Globalement, les dotations et subventions de l'État restent conformes au montant estimé au budget primitif 2014 pour, en finalité, augmenter de 74 000 € par rapport au budget primitif.

Cette augmentation est principalement due à celle de la dotation de solidarité urbaine et à la dotation nationale de péréquation, malgré une diminution, d'année en année, de la dotation forfaitaire.

On peut se demander si ces dotations sont faites pour compenser la baisse de la dotation forfaitaire.

Effectivement, vous l'avez dit, elles n'arriveront pas à compenser cette baisse d'année en année.

Cette situation est liée principalement au contexte social de notre commune et à un niveau d'endettement par habitant plus élevé que la moyenne des villes de même strate.

Le taux d'endettement par habitant à Bagneux est de 1 631 € alors que la moyenne nationale est plus proche de 1 147 €.

Côté investissement, l'ajustement proposé, si on peut parler d'ajustement, est une augmentation de 9,6 M€, ce qui correspond à une augmentation de 485 % par rapport au budget primitif 2014.

2 éléments structurants justifient cette augmentation :

- d'une part, la vente ou la non-vente de Courchevel, repoussée d'année en année depuis quelques

années, nous fait un manque à gagner de près de 3 M€, ce qui correspond à l'augmentation du besoin de financement par l'emprunt. Le recours à l'emprunt pour 2014 s'élèvera à 8,2 M€ au lieu des 5,2 M€ inscrits au compte administratif 2013.

Il y a une différence.

- D'autre part, l'avancement de la trésorerie de 10 M€ accordés à la Semaba, que nous retrouvons dans le budget secondaire 2014.

Pour terminer, je voudrais relever la perte de subvention du Conseil régional, une subvention de près de 500 000 €, ce qui n'est pas négligeable, concernant la Maison de la Musique et de la Danse.

En lisant les commentaires, on a l'impression que c'est la région qui est fautive.

Les règles de comptabilité publique concernant le versement des subventions sont précises et la faute provient bien de la commune qui a déposé son dossier de subvention 7 jours en retard, ce qui est dommage.

Mme POURTAUD. - Vous nous présentez ce budget supplémentaire en nous disant que vous restez fidèles aux orientations.

Je ne suis pas sûre que ce soit tout à fait vrai quand on va voir la suite, mais bon !....

Pour le fonctionnement, il n'y a rien à dire (+ 0,16 %), c'est bien. Tout va bien.

En revanche, pour l'investissement, évidemment, il n'en est pas de même.

Nous avons un budget primitif de 19 891 130, un budget supplémentaire de 25 788 741, cela représente une augmentation énorme.

Il est bien entendu que le budget d'investissement était faible précédemment. C'était une année électorale ! Alors maintenant, on va essayer de se rattraper. C'est bien, il faut avoir des projets.

Je vais donner quelques détails.

On a bien noté la ligne budgétaire de trésorerie de 10 M€ supplémentaires.

Je voulais en parler tout à l'heure à la délibération n° 22, mais j'ai hâte d'en parler tout de suite parce que le temps passe. Je préfère le faire maintenant, ce sera mieux, si vous le permettez, Madame le Maire.

Pour moi, cela s'appelle une partie de poker.

Cette ligne de trésorerie de 10 M€ vient comme cela au moment du budget supplémentaire, comme cela, au mois de juin.

Pourquoi la Semaba n'a-t-elle pas prévu cela avant ? On sait bien qu'elle a des difficultés. Effectivement, elle se trouve au pied du mur.

Il nous a été dit à la commission des finances qu'elle se trouvait en perte financière et qu'elle ne pouvait pas obtenir d'emprunt tout du moins en ce moment. La solution est donc de demander de l'aide comme on en demanderait à des amis. On demande 10 M€ qui nous sont présentés en dépenses et en recettes et on nous dit que cela va être transparent pour le budget, ce qui n'est pas vrai puisqu'on en a parlé hier soir en commission des finances, cela va coûter quelque chose, il y aura quelques petits intérêts.

Comme a dit Mme Boudjenah, on va sûrement trouver des emprunts pas chers. Ce n'est pas long. On ne sait pas bien encore quelle somme on va y mettre. Il faut espérer que l'on va en trouver des pas chers ! Combien va coûter ce prêt à la commune ? Vous nous le direz quand vous serez en mesure de nous le dire.

La Semaba va-t-elle pouvoir rembourser ? Oui, nous dit-on. Elle va sûrement emprunter. On est au mois de juillet, elle va emprunter, elle va recevoir du foncier, on est là en pleine partie de poker parce qu'on ne sait pas du tout si cela va pouvoir exister.

Nos finances sont saines. On n'a pas arrêté de le dire. C'est vrai, je le pense. Il ne faudrait pas que cela commence à dériver. Cela s'est produit dans d'autres villes.

Les risques pris pour cet écoquartier sont énormes, on le sait. Je vous ai bien écouté, Madame Boudjenah, parler des finances futures. Vous avez pris une voix presque triste.

Il me semble que ce gouvernement socialiste, irresponsable effectivement et je dirai même presque malhonnête, va nous emmener dans des situations pas possibles. Je crois que vous êtes amis avec le Gouvernement socialiste à Bagneux, donc il n'y a pas de souci, mais j'ai quand même entendu vos inquiétudes que je partage. Je pense que vous êtes parfaitement sincère là-dessus. Je les partage sur ce qui va se passer, donc sur les finances aux collectivités dans les années à venir.

La situation économique de notre pays nous fait peur. Ces 10 M€ sont tout de même dangereux. Il ne faudrait surtout pas que l'on soit obligé de recommencer l'année prochaine. On ne sait jamais. Imaginez que la Semaba ne rembourse pas ! Que fait-on ? Je pense que cela ne vous aura pas échappé, Madame le Maire. Je continue à vous faire confiance.

Concernant l'emprunt, les 3 M€, on a bien noté le report de la cession des Sapineaux à Courchevel : un jour peut-être... Comme le disait une chanson. Cela va peut-être se vendre, il ne faut pas désespérer, mais cela fait longtemps que l'on en entend parler.

Ces 3 M€ augmentent la dette mais cela va vous permettre de restructurer les 2 emprunts qui semblaient un peu fragiles, ce qui est bien.

Nous avons noté aussi les 350 000 € pour les Arts du cirque, etc. Je ne vais pas tout citer.

J'ai bien noté aussi la perte de subvention du Conseil régional. 876 000 €, ce n'est pas rien. On a touché 387 000 €. Soit-disant que la mairie aurait eu 7 jours de retard. Ce n'est pas beaucoup 7 jours ! Cela peut exister. Avec toutes les finances, je comprends qu'il puisse y avoir 7 jours de retard.

En revanche, j'ai du mal à comprendre que les amis socialistes n'aient pas fait un petit effort pour 7 jours pour aider la commune. Cela aurait été bien.

Mme MOUTAOUKIL. - 2 attaques directes, Madame Pourtaud !

Mme POURTAUD. - Avec ce j'ai entendu tout à l'heure, je peux même en faire plusieurs ! Ce n'est pas méchant, elles sont réalistes. Finalement, on a quand même perdu un peu d'argent.

Mais bref...

On sait que le budget primitif est en berne, on sait que cela va être difficile pour faire des choses dans l'écoquartier. Il nous reste encore une certaine forme d'optimisme. On va justement faire confiance, troisième attaque, à ce qui va se passer avec le Gouvernement socialiste qui va peut-être retomber sur je ne sais pas quel pied... l'année prochaine.

En tout cas, ce qui m'importe, ce sont les finances de notre ville. Je vous le répète, Madame le Maire, je vous fais encore confiance même si je ne suis pas sûre que ce que je dise vous intéresse, mais je vous fais encore confiance.

M. ZANI. - Les intérêts de la dette représentent de 1,722 M€. Je vous laisse imaginer le montant de la dette qui pèse sur notre commune.

Pour cela, quand on est endetté, normalement, on doit réaliser des économies. J'ai relevé quelques postes.

Les dépenses en téléphonie s'élèvent à 200 000 €, ce qui représente 16 666 € par mois. Ce budget couvre-t-il des lignes fixes, portables ou les deux en même temps ? Quelles que soient les réponses apportées, il convient de souligner que le coût de la téléphonie a considérablement baissé. Pour 30 € par mois, on a un forfait illimité vers les fixes, vers les portables, vers l'international, etc.

Je souhaiterais avoir une petite réponse sur ce montant.

Autre montant, celui de la dépense en eau de la ville : 230 000 €, ce qui représente 19 166 € par mois alors que la piscine n'est pas encore ouverte.

Mme BOUDJENAH. - Cela ne va pas tarder !

M. ZANI. - Alors, cela va augmenter !

Rires...

La dépense en gaz pour la ville s'élève à 750 000 €, ce qui représente par mois 62 500 €.

L'électricité : 900 000 € par an, soit 75 000 € mensuels.

La conclusion : la dépense mensuelle de la commune entre le téléphone, l'eau, l'électricité et le gaz s'élève à un montant de 2,080 M€ par an, ce qui représente 173 332 €.

La bonne présentation d'un budget est une chose, son contenu en est une autre.

On peut bien présenter un budget mais les chiffres qui sont dedans ..., c'est autre chose.

Je vais terminer par le parc automobile. Les dépenses en véhicules, carburant et locations représentent 540 000 € par an, la mécanique, 147 000 € par an, soit un total de 701 000 €, ce qui se traduit par 58 416 € de dépenses mensuelles pour le parc automobile, hors assurance.

Pourquoi ? Parce que l'assurance est comprise dans le poste assurance patrimoine.

En conclusion, les dépenses du centre de vacances s'élèvent à 590 000 €, tandis que les recettes se chiffrent à 138 000 €, soit un déficit de 452 000 €

Classes de découverte :

- dépenses : 256 360 €,

- recettes : 77 814 €,

- déficit : 178 546 €.

Fête des Vendanges :

- dépenses : 340 000 €,

- recettes : 51 260 €,

- déficit : 288 740 €.

Si vous êtes contente de tout cela, je vous applaudis...

Mme le MAIRE. - D'autres interventions ?

Mme MOUTAOUKIL. - Je ne voulais pas ramener la politique nationale même si cela a une incidence bien sûr sur les collectivités territoriales, mais puisque nous avons été attaqués de manière honteuse par Mme Pourtaud.

Mme POURTAUD. – Non. "Honteuse"... Quand même... !

Mme MOUTAOUKIL. - Je voudrais rappeler à Mme Pourtaud les propos de M. Fillon, Premier Ministre, qui nous a quand même dit : "les caisses sont vides". Ce n'est pas moi qui le dis, je ne l'ai pas inventé. Le pays était en faillite quand M. Sarkozy le présidait. Vous avez remarqué que... Je ne

sais plus comment vous avez dit tout à l'heure pour le qualifier, mais ce n'était pas très sympa. En tout cas, ceux qui ne sont pas très honnêtes avec les factures, les dépenses, les comptes, etc. Je ne pense pas que c'est de notre côté que cela se trouve, voyez-vous.

Mme POURTAUD. - Joker.

Mme MOUTAOUKIL. – Nous sommes aux affaires depuis juin 2012, cela fait donc 24 mois. Je vais vous dire ce que l'on a fait en 24 mois, même avec un déficit abyssal que vous avez laissé. Fin 2013, on évaluait cette dette à environ 1 925 Md€ dont 687 M€ étaient imputables directement à la présidence de M. Sarkozy. Madame Pourtaud, franchement, donner des leçons quand on a laissé un pays avec un déficit aussi abyssal...

Mme POURTAUD. – 2 000 Md€...

Mme MOUTAOUKIL. - À un moment donné, il faut juste essayer de ne pas oublier ces éléments extrêmement importants dont on hérite aujourd'hui.

Cela étant, en 24 mois, depuis 2012, je trouve que, malgré cette situation plus que difficile, effrayante au niveau des finances, des avancées majeures ont quand même eu lieu au plan sociétal. Je vous rappelle que l'on a passé une loi sur l'égalité femmes/hommes. On a également fait voter le mariage pour tous. On a aussi mis en œuvre des réformes sociales, comme la réforme des rythmes scolaires, la loi de sécurisation de l'emploi. Les emplois d'avenir, on en parlera tout à l'heure, sont très utiles pour Bagnex.

On a fait la réforme du financement de l'insertion par l'activité économique, la réforme de la formation professionnelle. On a aussi entamé des réformes économiques avec la loi sur l'économie sociale et solidaire, les actions en matière de redressement industriel et de promotion de la marque France.

Voyez, des choses ont tout de même été faites en même pas 24 mois de gouvernance malgré, encore une fois, une situation financière extrêmement difficile à laquelle, malheureusement, on a dû faire face quand on est arrivé aux affaires.

On garde tout de même le cap et on essaie d'être innovant. C'est aussi je pense, peut-être en avez-vous entendu parler, l'esprit dans lequel aujourd'hui le Président de la République a lancé son grand projet : la France s'engage.

Vous en avez peut-être entendu parler avec un fonds d'expérimentation pour financer des initiatives d'économie sociale et solidaire à hauteur de 50 M€, d'ici à 2017.

Cette démarche a pour vocation de mettre en valeur, par le biais d'un label, des projets isolés mais prometteurs portés par des bénévoles et profitables à l'ensemble de la société. Il faut, pour cela, que le projet soit innovant, qu'il soit utile et qu'il puisse effectivement être généralisé.

C'est le cas d'un certain nombre d'initiatives puisque 15 ont déjà été sélectionnées. On parle de 30 à 40 initiatives par semestre qui pourraient être identifiées et financées dans le cadre de ce fonds qui est un fonds d'amorçage de projets.

Je pense que notre ville pourrait tout à fait être porteuse de projets comme ceux-là qui permettent de créer du lien social. Je pense que Bagnex en a tout à fait besoin. On pourrait se saisir de cette opportunité qui nous est offerte.

Pour en revenir au budget supplémentaire qui nous est proposé ce soir, je relève dans le document - mais vous l'avez répété à un certain nombre d'entre nous - le fait que les incertitudes sur les dotations de l'État sur la réforme de la péréquation et la fiscalité sont levées, en tout cas pour cette année. En effet, nous avons reçu un certain nombre de notifications qui permettent de proposer des ajustements qui sont dans le document. À cet égard, je salue la qualité, comme tout à l'heure sur le

compte administratif et le compte de gestion, des documents qui nous sont parvenus de la part de l'administration.

Ce projet de budget supplémentaire est fidèle à la prévision initiale et aux orientations que l'on avait identifiées ici puisque, sur la section de fonctionnement, le volume des ajustements est extrêmement faible, un certain nombre d'entre vous l'a relevé.

S'agissant de la DSU - tout à l'heure, sur le compte administratif, Mme Meker l'a relevé - ce n'est pas nécessairement une bonne nouvelle que d'apprendre que l'on est à ce taux et que l'on continue à bénéficier de montants tout à fait corrects puisque l'on est à + 73 093 € par rapport au budget primitif 2014, ce qui signifie que le niveau de difficulté perdure à Bagneux. C'est en cela aussi que nous souhaitons militer encore plus fortement pour davantage de mixité sociale et permettre de cette façon que les finances de la ville bénéficient d'apports. Ce sont essentiellement les dotations de l'État, mais aussi évidemment les taxes qui permettent de construire notre budget. Les taxes, on ne peut les prélever que sur des habitants qui ont un peu plus de moyens.

Il est important aussi de créer des conditions. C'est pour cela que l'arrivée des 2 métros, les aménagements en cours vont nous permettre sans doute de faire davantage que l'on ne fait aujourd'hui de mixité sociale.

Un point sur la Semaba et les 10 M€ qu'on souhaite lui avancer. Les raisons pour lesquelles on souhaite effectivement dégager 10 M€ sont assez bien expliquées dans le document. Cela dit, pour prendre une telle décision, il faut avoir l'ensemble des données, ce que nous avons eu et c'est en responsabilité bien sûr que nous avons pris cette décision. Nous l'avons prise aussi parce que la Semaba s'est engagée à rembourser. Ce montant est en dépenses d'investissement mais aussi en recettes. Ce remboursement est prévu normalement pour la fin de l'année 2014. Par ailleurs, c'est aussi une décision politique puisque, pour nous, il nous semble important que la ville puisse continuer à garder un outil d'aménagement comme la Semaba.

Que le modèle économique de la Semaba doive être repensé, c'est une chose à laquelle nous sommes tout à fait prêts à réfléchir et à travailler, ce que nous avons déjà commencé à faire, mais je laisserai Mme le Maire en parler au moment de la délibération n° 22.

Voilà ce que je voulais dire ce soir à propos de ce budget supplémentaire.

Merci.

Mme DAVID. - J'interviens au nom du groupe Front de gauche, communiste et citoyen. Dans le rapport de présentation, il est rappelé les grandes lignes du débat d'orientation budgétaire que nous avons eu en janvier.

C'est une aide aux nouveaux élus. Moi aussi, je remercie l'administration pour la qualité de ces documents qui traduisent très bien nos engagements politiques.

Il était question, d'une part, de ne pas augmenter la fiscalité locale et, d'autre part, de faire face aux nombreuses augmentations liées à des décisions au niveau national.

Dans ce budget, il est question aussi du nouvel espace senior, de nouveaux locaux destinés à améliorer en mairie à la fois l'accueil des usagers et les conditions de travail des agents.

Il est question enfin de l'extension du cimetière communal, de l'extension du parc François Mitterrand, du nouvel espace famille, de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, rien là-dedans qui ne s'apparente à des dépenses somptuaires ou extraordinaires.

Juste une illustration concrète des engagements que nous avons pris devant les électeurs qui nous ont largement réélus en mars dernier.

Bagneux et l'ensemble des collectivités locales assument aujourd'hui une part déterminante de la

solidarité nationale via les services publics qu'elle développe sur tout le territoire.

Je pense aux crèches, aux écoles, aux centres de santé, aux logements sociaux, aux équipements sportifs et culturels et, oui, Monsieur Zani, on ne fait pas de bénéfice sur les vacances. C'est un choix politique que nous assumons pleinement, une forte subvention pour que chaque enfant puisse partir en vacances, puisse fréquenter la restauration parce que c'est pareil, on ne fait pas de bénéfice sur la restauration ni dans les accueils pour les enfants, les mercredis pendant les vacances ni pour les jeunes.

Ce sont de véritables dispositifs de résistance à la crise engendrée par les marchés financiers et la résignation politique d'austérité. Elles sont un facteur décisif de croissance économique et d'emploi, assurant plus de 71 % de l'investissement public en France.

C'est pourquoi il leur faut absolument de nouvelles ressources à la fois pour répondre aux besoins populaires et pour anticiper les attentes à venir.

Nous vivons pourtant exactement une situation inverse.

Le budget 2014 de la France accélère la course à la baisse des dépenses publiques.

Cette obsession imposée par Bruxelles et les marchés financiers au prétexte de réduire le déficit public se traduit par un rationnement sans précédent de la dépense des collectivités territoriales.

Cela se manifeste notamment par la baisse du concours d'État.

Depuis 2 exercices, les dotations de l'État étaient gelées. Elles sont en baisse depuis cette année. Je ne reviendrai pas sur les chiffres mais les économies drastiques à venir dont ma collègue, Yasmine Boudjenah, a parlé lors de la présentation, c'est du jamais vu.

Vous le savez, ces choix impactent très durement l'équilibre budgétaire de toutes les collectivités territoriales.

Avec des conséquences palpables dans leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement. Mais en fait, depuis la fin des années 90, ce sont d'abord les recettes qui ont été mises à mal.

Les politiques initiées par tous les gouvernements successifs ont conduit à des substitutions de tout ou partie de la suppression d'impôts locaux par des dotations d'État.

On peut citer ainsi le grignotage puis la suppression de la taxe professionnelle ou la suppression de la vignette automobile pour les départements, sans aucune compensation.

Pendant ce temps, la progression du chômage et de la précarité a engendré de plus en plus de besoins d'accompagnement social.

Alors que faire ? Réduire encore les dépenses encore et toujours plus ? Privatiser les services publics locaux sous prétexte de faire reculer le poids des dettes ? C'est ce qui se fait en Grèce depuis 5 ans avec les dégâts économiques et sociaux que l'on connaît. Augmenter la fiscalité locale dont le niveau atteint aujourd'hui la limite du supportable pour un nombre croissant de ménages ? Faut-il alors se résoudre à faire passer les collectivités territoriales sous les fourches caudines de banques de plus en plus avides de rentabilité financière ou, pire, placer les villes sous la tutelle directe des marchés financiers ?

De tout cela, notre groupe n'en veut pas. Nous pensons qu'il faut redonner des ressources propres aux collectivités territoriales sans accroître la pression fiscale sur les couches populaires et les couches moyennes et sans s'enfermer dans une spirale de la dette. C'est possible.

C'est possible en cherchant sans attendre à mobiliser autrement le crédit des banques sur les territoires en exigeant de la Gauche une réforme de la fiscalité locale, en revendiquant beaucoup plus de pouvoirs pour les citoyens et leurs élus sur l'utilisation de l'argent des fonds publics, du

crédit et des profits sur les territoires.

Face à l'asphyxie, notre Groupe veut être utile à développer toutes les actions nécessaires aux finances locales. La mobilisation de tous est nécessaire.

Vous l'aurez compris, ce n'est pas seulement une question de budget, c'est une question de justice sociale.

Je vous remercie.

M. ROMERO AGUILA. - Tout le monde a travaillé sur ce budget supplémentaire, y compris dans des détails parfois surprenants.

J'entends tout ce qui est dit sur la politique nationale. On peut comprendre, parfois partager les inquiétudes, j'ai toujours le même débat au Conseil régional. Chacun doit être à sa place dans le débat dans lequel on est. Il me semble que notre commune ne doit pas effectivement, je partage plutôt cette vision, s'interdire d'investir quand on le peut.

Je fais de la politique en pensant que les gens sont sincères lorsqu'ils font des annonces. Quand on dit : "redressement dans la justice", j'imagine que dans le mot "justice", Bagneux a une part particulière à jouer. On devrait donc avoir un œil bienveillant sur une commune qui a une situation sociale singulière.

De ce point de vue, je comprends la situation difficile. Ce serait mentir que de dire qu'il n'y a pas d'héritage lourd, voire très lourd, parfois même un peu escamoté par le Gouvernement précédent, mais il me semble que nous devons tous, en tant que responsables municipaux, faire en sorte que la dépense publique ne soit pas un problème en tant que tel et nous donner les moyens pour essayer... Je dis la même chose à la Région. Cela ne pose pas de difficulté politique parce que, à travers l'existence et la dépense publique bien réfléchie, bien utilisée, cela a toujours été un mode de défense de nos citoyens face à la crise. Je crois que nous pouvons partager cela.

Sur la question même du pacte de responsabilité, j'entends ce qui se dit. Il me semble qu'en ce moment même le débat existe au Parlement. Les choses n'ont pas été votées, actées. Il me semble que, de plusieurs bancs, les débats sur l'orientation de chaque part de ces milliards dont on nous parle sont âprement discutés. Je crois que cela dépasse un certain nombre de clivages que l'on pourrait avoir habituellement.

C'est donc bien que quelque chose se passe ici. Il y a une interrogation vive dans la population sur ces questions. Je ne m'avancerai pas sur l'issue du vote des parlementaires parce que je crois par ailleurs que le Parlement a un rôle majeur sur les débats législatifs, il faudrait peut-être qu'il l'ait davantage.

Sur la question du Conseil régional, Madame Pourtaud, je vais vous le dire en toute courtoisie, il ne s'agit pas là d'amitié, il ne s'agit pas là ne serait-ce que de proximité, je préfère le préciser.

J'imagine que vous êtes fort respectueuse des lois et des règlements. Nous avons au Conseil régional un règlement budgétaire et financier qui nous contraint sur un certain nombre de points et sur la caducité d'un certain nombre de subventions et d'appuis que nous pouvons avoir sur les collectivités territoriales.

7 jours, c'est peu, mais en même temps, le règlement, c'est le règlement.

Je crois que si on faisait une entorse au règlement, vous auriez raison d'indiquer qu'il y a un problème à tordre le règlement. Lorsqu'il a été possible, les choses ont été remises à plat.

Il ne me semble pas avoir été totalement étranger à un certain nombre d'interventions au niveau du Conseil régional pour que les choses soient remises sur la table, en particulier pour la crèche des Petits Moulins, mais je n'en ai pas fait de publicité. L'important est que ce soit fait pour la ville et

les citoyens.

Madame le Maire m'avait sollicité pour essayer de faire en sorte que l'on puisse réviser un certain nombre de choses. Parfois, nous y sommes arrivés, parfois pas, mais il n'y a pas de volonté, de dédain ou de problématique autre qu'une situation réglementaire sur laquelle on ne peut pas aller bien au-delà.

Sur les 10 M€, vous dites : "une partie de poker", je suis déjà intervenu au dernier Conseil municipal pour indiquer que, là, on parle de la ZAC Victor Hugo. Aïcha l'a très bien dit. Il y a l'outil en tant que tel. Je pense qu'il faut le préserver. C'est une chance pour une commune que de l'avoir. Quelles sont sa pérennité et sa perspective ? Il faut en discuter. Sa taille est-elle trop réduite aujourd'hui ? Peut-être faut-il élargir son existence et son assise ? Peut-être, mais c'est un outil utile et nécessaire. Là, on est sur un amendement sur les événements de la Z.A.C. Victor Hugo.

Il me semble qu'il va falloir accorder une attention particulière à l'ampleur de ce qui se passe là-bas, qui sera un élément de bouleversement de la ville. On en a déjà parlé. Je ne crois pas que ce soit excessif que de faire cela avec, bien entendu, vous l'avez dit et chacun l'a souligné, l'engagement de la Semaba de rembourser ce prêt.

Mme MEKER. - Je pense qu'ici nous sommes à peu près tous d'accord pour dire que le Gouvernement de M. Hollande n'est pas le Gouvernement de M. Sarkozy et, ce, pour différentes raisons. Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus.

Tous d'accord aussi pour penser, et c'est un vrai problème, que l'austérité n'est pas une politique qui permet de répondre à des questions de justice sociale mais tout simplement de permettre aux territoires de jouer leur rôle d'enrichissement, d'investissement du pays.

Il est vrai que 71 % des investissements sont portés par les collectivités territoriales. On sait qu'un pays qui voit fondre l'investissement de ses collectivités territoriales est un pays qui s'appauvrit considérablement. Il ne faut pas être grand clerc pour le comprendre, tout le monde le sait.

Maintenant, nous avons toute cette politique de réduction de la dette dont on sait que tout le monde voudrait placer le curseur un peu différemment. Bruxelles a bon dos ! L'Europe est un espace politique que nous avons du mal à occuper. Mais cela reste un territoire critique, un marché critique pour essayer de faire jaillir, de faire apparaître de nouveaux modes de consommation, de nouveaux modes de vie plus soutenables. On ne parle pas de cela ce soir.

En réalité, le mode de développement que nous avons choisi, aujourd'hui en faillite parce qu'il faut absolument réaliser des économies. Les États sont trop dépensiers. Il faut effectivement l'apport de l'État pour soutenir, mais l'État dépense beaucoup. Peut-être que l'État ne dépense pas toujours bien, mais il est sûr que l'État doit lancer absolument des politiques d'investissement et, en particulier, dans les domaines de développement durable. Ce n'est même pas durable, soutenable, alternatif enfin bon...

Une loi vient d'être votée sur la transition énergétique. Je ne sais pas encore trop quoi en penser, mais je crois que le problème que vont avoir nos enfants dans les quelques années à venir est celui de la transition énergétique, celui d'un changement de paradigme. Nous ne savons pas très bien y faire face, je crois en ce moment.

En ce qui concerne la Semaba, je préfère attendre sagement le moment d'en parler.

Je remercie les services bien évidemment pour ce travail et pour ce budget supplémentaire qui marque sincèrement et sagement la ligne que nous nous étions tracée au budget primitif.

Un mot quand même sur les subventions, il est très dommageable, tout le monde en est d'accord, que cette subvention n'ait pas pu être récupérée.

Ce n'est pas une question d'amis, ce n'est pas une question de "bisbille" entre des groupes amis, c'est juste un règlement.

Madame le Maire, depuis quelques années, l'équipe municipale a vraiment demandé au service de faire un gros effort à l'égard des subventions. Cela a été fait.

Globalement, là c'est un gros accident, on le paye, on va plus chercher qu'avant des subventions. Ce n'est pas simple mais nous faisons ce travail. Il faut vraiment continuer à le faire.

Merci.

M. ZANI. - Madame David, vous avez dit, je vous cite : "eh oui, Monsieur Zani, on ne fait pas de bénéfice sur les centres de vacances".

Mme DAVID. - Non.

M. ZANI. - Très bien. Alors comment expliquez-vous que le rapport n° 10 indique dans ses écritures, je cite :

Centre de loisirs

- recettes : 1 413 736 M€,

- dépenses : 181 628 €, soit un bénéfice de 1 232 118 €.

Dont acte.

Vous ne faites pas de bénéfice d'un côté, mais vous le faites de l'autre. C'est un centre de loisirs, c'est exactement pareil.

Mme DAVID. - Il faut rajouter un peu de frais de personnel.

M. ZANI. - Vous me dites : "Monsieur Zani, on ne fait pas de bénéfice". Je découvre que le bénéfice est réalisé au niveau des centres de loisirs. Je n'invente pas les chiffres.

Mme le MAIRE. - Je vous propose d'arrêter ce débat sur le budget supplémentaire.

Finalement, on n'a pas beaucoup parlé du budget supplémentaire. Vous avez vu que c'est un budget d'ajustements, sauf évidemment sur la décision importante sur laquelle on va revenir sur la ligne de trésorerie.

Pour répondre à la question de Mme Pourtaud, cette ligne de trésorerie coûte environ 80 000 € par an. Il faut évidemment affiner la précision. Je n'invente pas le chiffre.

Je souhaite répondre à quelques questions.

Je ne reviens pas sur la perte de subvention de la Maison de la Musique et de la Danse. Il y a eu une question de M. Martin tout en début de discussion sur Courchevel et une de Mme Pourtaud.

Nous essayons, avec Malakoff et Châtillon, puisque nous sommes les 3 communes propriétaires de cet hôtel à Courchevel, de vendre ce bien puisque nous estimons que le coût de cet équipement par rapport au nombre d'habitants de nos 3 villes qui en bénéficient ne justifie pas que l'on conserve cet équipement.

Nous essayons de le vendre, pas de le brader, ce qui représente une difficulté. C'est un bien qui, selon nous, vaut de l'argent.

Nous avons une estimation. Les propositions d'achat que nous avions étaient au départ de 4 à 4,50 M€, ce qui n'était vraiment pas ce que nous souhaitions.

Group Invest nous loue actuellement le bâtiment. Nous gagnons de l'argent. Ce Groupe devait racheter la propriété, il nous a fait savoir qu'il n'a pas obtenu les emprunts qu'il souhaitait. Ce rachat

fait l'objet de complications.

Nous avons prorogé la location de ce bien avec eux. Cela ne nous interdit pas de rechercher d'autres repreneurs. Je le répète, nous ne sommes pas en perte ni pas dans la situation où personne n'occupe ce patrimoine, ce qui, si c'était le cas, serait, pour nous, une préoccupation parce qu'il se dégraderait.

Pour répondre brièvement aux questions évoquées par M. Zani sur le parc automobile et le coût, la location des cars pour les écoles, les centres de loisirs, les clubs sportifs pour participer à des matchs à l'extérieur de Bagneux dont parfois loin représente un gros montant de ce budget.

Évidemment, les prestations telles classes de découverte, centres de vacances, restauration, etc. sont des prestations déficitaires pour la commune. On ne va pas polémiquer dessus. Aucune famille ne paye le prix coûtant, même quand elles payent le maximum avec le tarif du quotient familial, puisque le principe est d'aider les familles, quelle que soit leur situation économique et sociale sachant que les plus défavorisées sont un peu plus aidées.

À propos du contexte dans lequel nous sommes budgétairement, tout le monde l'a bien compris et l'a dit ce soir, le contexte national et européen est défavorable. Je rejoins Pascale Meker sur un point sur l'Europe. Je pense qu'il faut arrêter de diaboliser l'Europe.

Les décisions de l'Europe sont celles des hommes et des femmes politiques des États membres de l'Europe. On essaie toujours de nous faire croire que ce sont des technocrates qui agissent, etc. Non. Les décisions prises à l'Europe sont des décisions politiques.

La décision de libéraliser le rail, à l'origine de la grève des cheminots, est une décision politique. On décide ou pas de s'y soumettre.

Je pense que la question de la dépense publique n'est pas de dire qu'il faut dépenser à tout-va, il ne faut pas être soucieux de cette dépense et soucieux de l'endettement que l'on crée.

Le problème est de savoir comment résoudre les questions qui nous sont posées aujourd'hui et comment la politique proposée est juste ou n'est pas juste.

J'estime que demander de baisser la dépense publique alors que, dans le même temps, il n'est demandé aucun effort aux entreprises du CAC 40 n'est pas une politique juste. J'estime également que dire qu'il faut baisser le coût du travail alors que, dans le même temps, il faut que les salariés continuent à avoir 0 % d'augmentation de salaire n'est pas une politique juste. Quand les collectivités locales sont obligées d'emprunter et que les intérêts de la dette, par exemple, pèsent à des taux défavorables aux collectivités, ce n'est pas juste, via par exemple le rôle de la Banque Centrale Européenne.

Tout le monde l'a bien en tête, aujourd'hui, il ne s'agit pas d'aider les États mais de les pressurer un peu plus.

J'ajouterai que, sur la fiscalité locale, le report de ce qu'est aujourd'hui la contribution économique et de ce qu'était avant la taxe professionnelle, le report en fait de cette participation du monde économique sur les usagers fait qu'aujourd'hui les usagers sont plus mis à contribution et que la variable d'ajustement sur la fiscalité locale est presque exclusivement concentrée sur les particuliers et plus sur le monde économique, etc.

Nous pourrions en débattre pendant extrêmement longtemps.

Je crois que ce dont ont besoin les habitants, c'est de voir de la justice dans ce qui est proposé, ce qu'ils ne voient pas aujourd'hui.

Je vous propose de passer au vote du Budget supplémentaire.

L'administration me dit que je ne peux pas m'exonérer du vote chapitre par chapitre.

Section de fonctionnementDépensesChapitre 011 - Charges à caractère général : 420 072 €**⇒VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 014 - Atténuations de produits - (12 106 €)**⇒VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante - 46 000 €**⇒VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 66 - Charges financières - 6 854 €**⇒VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement - (372 822 €)**⇒VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - 14 218 €**⇒VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Soit un total de dépenses de 102 216 €

RecettesChapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses - 141 923,88 €**⇒VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 73 - Impôts et taxes - (479 264 €)**⇒VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 74 - Dotations, subvention et participations - 286 081 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante - 27 000 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 77 - Produits exceptionnels - 34 729 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - 1 682 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté - 90 064,12 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Soit un total de recettes de 102 216 €

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles - 874 345,77 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées - 540 168,33 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles - 237 320,35 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 23 - Immobilisations en cours - 6 737 998 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées - 2 500 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 27 - Autres immobilisations financières - 10 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - 1 682 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 001 - Solde d'exécution reporté - 7 394 726,25 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Soit un total de dépenses de 25 788 741 €.

Recettes

Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues - 3 472 763,86 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées - 5 500 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé - 4 420 923,14 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 165 - Dépôts et cautionnements reçus - 2 500 €

☞ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 27 - Autres immobilisations financières - 10 000 €

☞ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement - (372 822 €)

☞ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 024 - Produits des cessions - 2 751 158 €

☞ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - 14 218 €

☞ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES ELUS DE L'OPPOSITION**

Soit un total de recettes de 25 788 741 €.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR**11/ADMISSIONS EN NON-VALEUR POUR LES ANNEES 2012 A 2014**

Mme le MAIRE. - Je vous propose de ne pas entrer dans le détail.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SIPPEREC

12/ MODALITES DE REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE COLLECTEE PAR LE SIPPEREC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

13/ MODALITES DE LA PARTICIPATION DU SIPPEREC AU FINANCEMENT DE L'ACHAT D'ELECTRICITE DE LA COMMUNE AFIN D'ALIMENTER SES BATIMENTS PUBLICS – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU TITRE DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE DE L'ANNEE 2015

Mme le MAIRE. - Nous nous avons des modalités de reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

La loi de décembre 2013 instaure désormais un plafond de 50 % de reversement pour la taxe collectée par les syndicats d'électricité pour le compte de ses communes membres, à partir du 1^{er} janvier 2015.

Le Sipperec, afin que les collectivités ne perdent pas cet argent, nous propose de reverser les 49 % qui nous manquaient sous la forme de fonds de concours affectés aux dépenses d'électricité réalisées pour le fonctionnement des bâtiments publics communaux.

Nous avons à voter sur 2 délibérations, la première porte sur le reversement à la commune de Bagneux par le Sipperec de 50 % de la taxe et la deuxième sur le fonds de concours. Cela ne nous fait pas perdre de l'argent au contraire.

Nous passons aux votes.

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 12 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 13 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

VŒU

13 BIS/ VŒU DES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE "LA PIERRE PLATE, UN QUARTIER PRIORITAIRE !"

Mme le MAIRE. – Vous avez sur table, dans vos chemises, un vœu comprenant quelques corrections.

Ce vœu a été rédigé "à chaud", juste après l'annonce de la liste des quartiers prioritaires par Najat Vallaud-Belkacem, la ministre de la ville.

Quelques modifications de dernières minutes ont été intégrées à ce vœu.

S'agissant du deuxième paragraphe, il est écrit : *"le Conseil municipal se satisfait... mais note que le périmètre retenu a été sensiblement réduit"*. Ce n'est pas l'ensemble du sud qui est retenu, mais 2 secteurs qui nous semblent sur la cartographie - on n'arrive pas à obtenir pour l'instant de la préfecture une liste de rues précise - n'être qu'Abbé Grégoire Mirabeau et Tertres-Cuverons. Nous n'en sommes pas tout à fait sûrs, mais avant, nous avons l'ensemble du périmètre, d'où la modification proposée.

Nous avons surtout voulu marquer dans ce vœu l'absence injuste du quartier de la Pierre Plate puisque les critères reconnus sont ceux des revenus médians des habitants qui ont été appliqués de manière unilatérale sur tous les territoires.

Nous faisons valoir pour ce territoire qu'il fallait un critère qui soit aussi celui de l'environnement de ce quartier par rapport au reste de Bagneux mais aussi par rapport aux villes qui nous entourent.

Nous avons souligné le deuxième élément, à savoir que ce projet d'une opération de renouvellement urbain dans le quartier de la Pierre Plate est un projet que nous avons déposé dans le cadre du contrat de développement territorial que nous avons signé avec l'État.

Dans le cadre de ce CDT, il y avait 2 projets ANRU, celui de Bagneux de la Pierre Plate et celui de Villejuif/l'Haÿ-les-Roses.

Il nous semblait évidemment important de rappeler que le contrat de développement territorial, qui est un contrat-cadre entre les collectivités et l'État, avait inscrit ce quartier comme un quartier prioritaire où nous souhaitons éviter le décrochage social entre un nouveau quartier qui va bénéficier de la dynamique des métros et un quartier où on laisserait s'installer un décrochage social encore plus important qu'aujourd'hui. Il y avait besoin d'une intervention lourde que la ville ne pouvait pas porter à elle seule ni le bailleur de logement social de ce quartier.

Voilà en gros ce qui justifie la demande de ce vœu que j'espère unanime au Conseil municipal en faveur du quartier de la Pierre Plate.

J'ai également écrit à Mme la ministre pour lui demander à nouveau une entrevue.

J'avais rencontré son prédécesseur, M. François Lamy, avec une délégation d'habitants. Je souhaiterais bien sûr pouvoir être reçue et discuter à nouveau de ce dossier sur le quartier de la Pierre Plate. Notre exigence est que l'on intervienne fortement sur ce quartier pour ne pas le laisser dans la difficulté.

On a juste un peu bougé dans le vœu la phrase qui faisait référence au drame d'Ilan Halimi parce qu'elle ne nous semblait pas tout à fait bien rédigée. Pour éviter qu'il y ait un quiproquo sur le sens de ce qu'on voulait dire, on a bougé légèrement cette phrase. Une des difficultés pour ce quartier - tout le monde ici le sait puisque vous êtes tous des habitants de Bagneux - est aussi de porter cette image lourde pour le quartier, même si elle n'est pas objectivée en termes de chiffres et de ratios. Quand on propose à des demandeurs de logement d'aller dans ce quartier... Cela raisonne comme le quartier où il y a eu ce drame. Cela n'entre pas dans la comptabilité et dans des chiffres mais je pense que c'est quand même assez exceptionnel pour que l'on justifie la demande d'intervention.

Voilà ce que je souhaitais vous dire sur ce vœu pour ne pas être trop longue.

Qui souhaite intervenir ?

M. MARTIN. - Les travaux de rénovation urbaine engagée depuis plusieurs années dans le quartier sud sont une réelle chance pour les habitants de ce quartier, en introduisant plus de mixité sociale et fonctionnelle.

Concernant le quartier de la Pierre Plate, l'affaire Ilan Halimi a porté un coup terrible à l'image du quartier.

Une page sordide que tout le monde ici souhaite voir aujourd'hui définitivement tournée avec les nouveaux projets, notamment le projet des 2 métros et le projet de l'écoquartier de la Z.A.C. Victor Hugo.

Nous soutiendrons bien sûr ce vœu pour que ce quartier devienne une priorité d'État qui nous semble autant prioritaire que le quartier sud.

Longtemps délaissé par les politiques locaux, nous regrettons juste que la majorité municipale n'ait pas pris conscience de l'urgence de ce projet et de l'État de ce quartier depuis 10 ans, voire plus : 10/15 ans.

Cela aurait peut-être évité d'une part les traumatismes terribles subis par ce quartier et l'État aurait peut-être été plus enclin à soutenir un projet de rénovation urbaine dans un contexte financier à l'époque plus favorable.

Mme MOUTAOUKIL. - Madame le Maire, bien évidemment, nous allons soutenir également ce vœu. Vous avez rappelé - et c'est très clair dans la rédaction de ce texte - les conditions de ce quartier.

Les quartiers ont été identifiés, sélectionnés sur la base d'un critère qui reste extrêmement objectif qui est, vous l'avez dit, celui du salaire médian des habitants. Il se trouve que, dans ce quartier, cela dépasse un tout petit peu le seuil requis pour être qualifiés.

Il est évident qu'il faut continuer à militer pour que ce quartier puisse être réintroduit peut-être - on l'espère - dans une seconde vague. Il me semble pour tout de suite que la première vague des quartiers identifiés a été annoncée. Ce sera donc forcément dans une seconde vague.

Nous avons la chance dans cette circonscription d'avoir une députée de Bagneux. Peut-être pouvons-nous aussi la saisir. Elle a d'ailleurs entrepris un certain nombre de démarches vis-à-vis de la ministre et de ses services. Par conséquent, je crois que nous avons, là aussi, un appui qu'il faut utiliser.

Je vous remercie.

Mme POURTAUD. - Nous voterons bien sûr ce vœu.

Effectivement, le seul critère retenu pour désigner le choix est celui de la pauvreté. Le quartier est un peu disparate. Cela dépasse un peu, mais c'est la loi des limites, malheureusement.

Dans d'autres villes, cela existe aussi. Cela fait des histoires aussi sur des choses qui peuvent nous paraître injustes.

Bref, c'est bien d'entreprendre ce que vous voulez entreprendre, Madame le Maire.

Concernant le fait de citer cette triste et terrible affaire de Ilan Halimi, je ne suis pas sûre que nous l'aurions citée. C'est tellement terrible. Je ne voudrais pas que cela ravive un peu les choses, mais bon... C'est votre choix et nous vous suivrons.

M. ROMERO AGUILA. - Comme l'a indiqué Aïcha, nous soutiendrons ce vœu.

La situation de la Pierre Plate est particulière. Il est vrai que des éléments ne sont pas rentrés dans le champ d'observations, en tout cas n'ont pas été retenus comme tels.

Le fait qu'il y ait 65 % de logements sociaux dans cette zone est un critère qui objective assez clairement la situation sur laquelle il nous semble qu'il y a des arguments pour aller dans ce sens.

Je voudrais en profiter pour indiquer qu'il faut également, je pense, chercher vers la voie, outre des partenaires habituels, celle des financements européens, sur ce genre de quartiers. Cela pourrait rentrer tout à fait dans le cadre des fonds structurels en lien - c'est un critère - avec le choix des quartiers pouvant bénéficier de ces financements d'être ou non dans le cadre des zones géographiques prioritaires, mais également dans celui des CDT ou celui du SDRIF reconnu comme un territoire en situation de pouvoir en bénéficier.

Je ne suis pas totalement insensible à ce qu'a dit Mme Pourtaud sur l'affaire. Il faut peut-être mesurer un peu la sensibilité du fait de nommer Ilan Halimi dans le texte. Je pense que cela peut être laissé à votre sagacité, Madame le Maire.

M. DIMBAGA. - Madame le Maire, chers collègues, notre groupe partage bien évidemment le sens de ce vœu.

Nous aurions préféré ne pas avoir à présenter ce vœu et nous réjouir de l'inscription du quartier de la Pierre Plate dans la liste des quartiers prioritaires.

Comme tel n'est pas le cas, il nous paraît effectivement utile d'en appeler au Premier Ministre pour entendre la voix de notre Conseil municipal dont le rôle est de se faire le relais des habitants.

La municipalité porte ce projet de renouvellement urbain et social comme faisant partie intégrante de la redynamisation du quartier nord avec l'arrivée des métros.

C'est dans cet esprit d'ailleurs que le projet est inscrit en tant que tel dans le contrat de développement territorial.

Notre vœu s'inscrit donc dans un refus constant de voir ce quartier, vous me permettrez de dire "mon quartier" - cela fait plus de 37 ans que j'y suis. Mes parents y sont encore - s'enfoncer dans les difficultés sociales et voir ses habitants subir de nouvelles inégalités territoriales.

Tout comme vous, Madame le Maire, nous ne pouvons l'accepter.

Le choix du Gouvernement de réduire encore le nombre des quartiers prioritaires pour cibler ceux qui sont les plus en difficulté va encore aggraver la situation de milliers d'habitants dont le revenu médian ne rentre plus dans les critères retenus mais n'en est pas moins en baisse.

Ne pas accorder des moyens exceptionnels pour la Pierre Plante, c'est accepter que des équipements publics continuent de se dégrader, c'est laisser des locataires habiter dans des conditions où aucun

de nous souhaiterait habiter. C'est aussi permettre que l'espace public ne soit pas réhabilité comme il se doit et que les commerces s'en aillent les uns après les autres. C'est pourquoi notre groupe partage aussi votre souhait d'associer les habitants du quartier à la mobilisation qui s'impose.

Nous ne devons négliger personne - locataires, associations du quartier, artistes, conseil de quartier, commerçants, écoles et collèges, jeunes et moins jeunes doivent être de cette action pour la justice sociale.

La créativité peut être de mise pour gagner ce dû, condition du développement harmonieux du quartier nord et de la ville dans son ensemble.

Ce quartier ne demande qu'à vivre mieux. Chaque fois qu'ils en ont l'occasion, les habitants témoignent de leur envie de vivre ensemble. Autour du CSC Prévert, des associations, la vitalité du lien social se manifeste.

Les élus de notre Groupe sont donc disponibles pour toute action visant à obtenir des crédits pour la Pierre Plate !

Je vous remercie de votre écoute.

Mme MEKER. - Nous sommes complètement solidaires de ce vœu. En ce qui concerne le Groupe Écologie les Verts, pour voir les choses en plein plutôt qu'en creux, il apparaît évident qu'une opération de renouvellement urbain autour de la Pierre Plate ou même en lien avec la ZAC écoquartier est le gage de réussite de l'arrivée des 2 métros sur la ville de Bagneux.

On ne peut pas imaginer un seul instant ou plutôt si on peut imaginer assez facilement ce que donnerait le fait que l'on n'arrive pas à mailler les deux quartiers dans le cœur des transformations que vont vivre ces 2 quartiers ensemble de toute façon.

C'est une occasion unique de pouvoir recréer une mixité sociale dans le quartier de la Pierre Plate. Même si les critères jouent un peu sur l'effet de seuil... En période économique, on le fait souvent. De toute façon, les critères liés à la pauvreté ne disent pas tout. En tout cas, quand on habite Bagneux, il paraît évident que le quartier de la Pierre Plate connaît de grosses difficultés sociales. C'est un quartier qu'il faut mixer avec l'arrivée du métro. Nous serons disponibles pour essayer de faire valoir tout ce travail d'avenir à faire autour de ce quartier.

Mme le MAIRE. - Avant de passer au vote, je souhaiterais dire en réponse à M. Martin, s'il me le permet, que l'on s'occupe de ce quartier depuis de nombreuses années. Vous savez pertinemment que la ville n'aurait pas obtenu en même temps 2 opérations de renouvellement urbain de la même ampleur pour ces 2 quartiers. Le travail a d'abord porté sur le sud mais la ville ne s'est pas désintéressée du quartier de la Pierre Plate.

Je rappelle que la ville a repris en gestion, il y a déjà plusieurs années maintenant, le centre social et culturel que l'on appelait, à l'époque, centre Alpha.

Plus récemment, la ville a eu à investir en y installant pas loin le terrain de futsal et dans la rénovation des équipements publics sportifs du quartier. La piscine est par ailleurs en cours de finition. Je vous rappelle que nous avons refait l'éclairage public. Il n'y avait plus de lumière sur les voiries de cette cité. La ville a décidé, il y a 3 ans, d'investir 350 000 € pour refaire toute l'électricité du quartier de la cité alors que cela appartient au bailleur Domaxis. Nous passons par ailleurs nettoyer régulièrement dans ce quartier alors que ce n'est pas de notre compétence.

La ville a régulièrement investi sur le quartier, mais là, on parle d'une opération d'une tout autre ampleur que celle de l'accompagnement.

Aujourd'hui, ce quartier a besoin d'une restructuration, qu'il y soit apporté de la mixité sociale, mais aussi des espaces publics requalifiés et rénovés complètement à la place des parkings actuels à

voitures ou à épaves que supportent les habitants de ce quartier.

Il est nécessaire de réhabiliter très lourdement les logements sociaux existants pour leur donner une seconde vie parce que ce sont des logements énergivores. Il y a besoin de les réhabiliter pour leur donner une nouvelle vie et les rendre à nouveau attractifs ainsi que de reprendre les équipements publics qui ne sont pas en très bon état.

Tout le monde a, bien sûr, en tête le centre social et culturel. Je pourrais aussi parler du gymnase Joliot Curie. Tout le monde voit bien qu'au pied du métro il y a besoin de requalifier ces équipements publics de bonne manière.

J'ai compris que tous les collègues allaient voter pour ce vœu.

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous en remercie.

Nous l'adresserons et le ferons connaître. J'ai oublié de dire que j'avais échangé sur ce dossier avec la Députée et qu'elle est en train d'intervenir sur ce dossier.

AMENAGEMENT URBAIN

SEMABA/APPROBATION DES COMPTES RENDUS ANNUELS D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) - EXERCICE 2013

Mme SEISEN. - Comme tous les ans, il s'agit d'approuver les comptes rendus annuels d'activité à la collectivité locale de la Semaba qui sont passés au conseil d'administration le 3 juin dernier.

Il y en a 5. Je vais rapidement passer sur les premiers qui concernent de vieux dossiers.

14/ ZAC ALBERT PETIT/RN 20

Mme SEISEN. - Il s'agit d'une vieille ZAC. Elle a été créée en 1990. Depuis, elle concerne l'aménagement de la place Léo Ferré mais aussi la construction du marché Léo Ferré, la construction de la résidence Léo Ferré et la construction des bureaux avec l'immeuble Aristide.

Si, comme indiqué dans la délibération, physiquement, cette Z.A.C. est achevée, financièrement, elle n'était pas tout à fait soldée à cause de la récupération de TVA.

Les tableaux détaillés figurent dans le document initial.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'état prévisionnel des recettes et des dépenses concernant la Z.A.C. Albert Petit RN 20, conformément aux dispositions de la loi du 17 juillet 1983 et 13 décembre 2000.

Mme le MAIRE. - Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

15/ CONCESSION 77 AVENUE RAVERA

Mme SEISEN. - C'est un vieux dossier qui rentre dans le cadre d'une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre. Un immeuble qui a été démoli a suscité un contentieux avec la copropriété du 79, située juste à côté, sur laquelle il y avait eu pendant des années des étais en bois.

Suite à cela, le Tribunal de Grande Instance a condamné la Semaba à un dédommagement à hauteur

de 242 110,09 € pour la réalisation de travaux de consolidation et d'étanchéité. Les travaux ont été réalisés par la copropriété. Le CPRE (?) indique un déficit de 260 000 €.

On est dans une phase un peu plus compliquée de valorisation du terrain puisqu'il y a des servitudes de vue importantes avec un pavillon à l'arrière.

La Semaba a été sollicitée par un promoteur pour un projet qui permettrait de valoriser cette parcelle difficilement valorisable.

Mme le MAIRE. - Merci.

Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LES GROUPE DE L'OPPOSITION**

16/ ZAC DU MOULIN BLANCHARD

Mme SEISEN. - Je ne reviendrai pas sur tout le contexte et l'historique mentionnés dans les délibérations, mais je rappellerai simplement que cette Z.A.C. date de 2004. D'une durée de 8 ans, elle a été prolongée en 2012 pour 4 ans.

Elle a permis la réalisation de la crèche notamment du Moulin Blanchard de 60 berceaux, de 134 logements sociaux dont 120 dans le cadre de la reconstruction ANRU, de 80 en accession ainsi que divers travaux d'aménagement.

L'actualité 2013 :

Il y a eu essentiellement des acquisitions foncières, des parcelles appartenant à Smob, plus connu sous le nom d'AC 126, 129 et 130 pour plus de 3 M€.

La délivrance du permis de construire est en cours pour les opérations Dampierre 1, 2 et 3. Cela concerne la construction de 116 logements.

Nous avons le détail des recettes et des dépenses.

Les recettes sont liées à la vente des lots A et B des trois Dampierre pour environ 6 M€.

Les dépenses diverses sont liées au coût des terrains, de l'aménagement des sols puisqu'il y a eu des frais de dépollution et des injections nécessaires.

Au total, le bilan prévisionnel actualisé fait apparaître un déficit de 919 000 €.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

⇒ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE, M. ZANI, LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE UMP**

17/ ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO

Mme SEISEN. - Ce dossier est plus d'actualité.

Sans revenir sur tout l'historique, je me focaliserai sur l'actualité 2013.

Les grands événements de 2013 sont les suivants :

- l'ouverture et le déroulé de l'enquête unique préalable à la déclaration d'utilité publique qui s'est déroulée du 16 septembre 2013 au 31 octobre. Elle a conduit le commissaire enquêteur à émettre un avis favorable sur cette demande de DUP. C'est l'événement le plus important.

Nous avons délibéré en Conseil municipal en décembre 2013 sur l'intérêt général du projet.

- d'importants travaux de réflexion ont été menés sur la programmation et il y a eu différentes études de maîtrise d'œuvre liées à l'arrivée des gares en partenariat avec notamment la RATP et la SGP pour définir plus précisément le projet.

- fin de la maîtrise foncière de l'ensemble de la Z.A.C. et acquisition des parcelles R80, 84, 143, notamment pour le projet Résonance et d'un appartement au 1-3 rue Romain Rolland pour plus de 3 887 000 €.

Le reste de l'actualité, c'est essentiellement de la commercialisation de charges foncières avec la vente de charges foncières de Floraverde à CIBEX et la vente de charges foncières de Résonance au promoteur Codic. Il y a eu 3 promesses de vente, une avec l'Immobilière d'Île-de-France pour la construction de logements en accession à la propriété de 3 000 m² et 2 autres avec HRO, un promoteur de bureaux, pour une contenance maximale prévue de 50 000 m².

En termes d'avancement des opérations de construction, on a eu le top départ avec la première opération de construction de la ZAC, le programme de logements en accession du promoteur Cibex-Infinim au 105 rue de Verdun et les permis de construire pour les lots L6 et L7 délivrés en septembre et octobre.

La Semaba a poursuivi les travaux de démolition des immeubles acquis du Setra ainsi que d'un pavillon rue de Verdun.

Le bilan prévisionnel actualisé fait apparaître un déficit de près de 7,470 M€. C'est lié notamment à la revalorisation des postes d'acquisitions foncières mais aussi à la revalorisation des postes démolitions, même s'il y a eu un prêt d'optimisation sur les recettes.

En termes de perspectives, ce qui est recherché, c'est l'équilibre. Je ne sais pas s'il sera atteint, mais on devrait s'en rapprocher si l'on décide de modifier le périmètre de la ZAC en redélimitant notamment le lot G3 de l'îlot gare pour permettre d'optimiser les droits à construire sur ce périmètre, mais cela fera l'objet de futures délibérations au Conseil municipal.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. MARTIN. - Ce projet ZAC d'écoquartier Victor Hugo est un projet ambitieux. Nous le soutenons et espérons qu'il va évoluer de façon convenable, mais nous sommes inquiets quand nous regardons le CRACL et le plan de financement de ce projet des 10 prochaines années.

Les charges ont augmenté de 22 M€ entre le CRACL 2012 et le CRACL 2013. Même si les raisons de cette augmentation sont expliquées, un bilan prévisionnel actualisé de l'opération fait apparaître un déficit de 7,5 M€, contre, l'année précédente, un excédent de 1,1 M€.

Nous apprenons par la délibération, d'un coup de baguette magique, que le déséquilibre de l'opération pourra être corrigé par l'intégration du périmètre de la ZAC et l'intégralité du lot G3 de l'îlot gare, intégration qui pourrait permettre de relever les recettes d'environ 9,4 M€. On est épaté c'est formidable.

On a vraiment l'impression d'avoir à faire à une gestion de projets encore mal maîtrisée, toujours en phase de mûrissement et d'incertitude, d'autant plus que la situation financière de la Semaba et la conjoncture économique actuelle ne nous rassurent pas beaucoup pour l'avenir.

Nous voterons contre ce CRACL.

Mme le MAIRE. - D'autres interventions ?

Mme POURTAUD. - Comme vient de le dire mon collègue, nous sommes en plein milieu d'une partie de poker, ce qui est très inquiétant.

Mme BOUDJENAH. - C'est un débat que nous avons eu plusieurs fois en Conseil municipal. Il est complètement logique. Nous continuerons de l'avoir dans les mois et les années qui viennent. Tant que les métros ne seront pas là et que les ZAC ne seront pas sorties, il est tout à fait légitime et pertinent non seulement de poser des questions mais de s'interroger sur la réalisation et la fiabilité de notre projet.

Je retiens de vos propos, Monsieur Martin, le fait que vous soutenez le projet. Quand la ville l'a décidé en 2007, c'est-à-dire très en amont de l'arrivée des métros - on ne pensait pas que cela le serait autant mais ne revenons pas dessus - c'était avec un objectif volontariste de ne pas laisser la spéculation foncière avoir libre cours du fait de l'arrivée, confirmée, du métro.

Depuis cette décision en 2007, plusieurs facteurs ont évidemment compliqué la réalisation du projet, facteurs que d'autres territoires connaissent et que nous connaissons particulièrement encore plus. Je pense notamment à l'allongement très sensible de la durée d'annonce puis de démarrage des travaux du métro. On a eu l'assurance que le métro arriverait en 2014. Maintenant, on nous parle de 2019 mais cette fois avec l'assurance et la confirmation même puisque, selon les plans du chantier, le démarrage du chantier est annoncé pour cette fin d'année. Nous y sommes.

La question que vous posez, si je comprends bien, est : va-t-il y avoir automaticité à ce que le projet marche et à ce que l'on puisse le maîtriser.

Vous avez parlé de baguette magique. Évidemment, nous n'en avons pas et ce ne sera jamais notre discours ici. En revanche, nous avons la volonté de nous battre pour obtenir le meilleur projet urbain qui puisse permettre à toutes les catégories de population de pouvoir vivre si proche de 2 métros puisqu'un 2^{ème} métro a été annoncé et confirmé en connexion dans ce même périmètre. Nous nous battons pour obtenir ce projet urbain.

Tous les indicateurs sont-ils au vert pour annoncer aujourd'hui que le projet urbain sera complètement réalisé et financièrement soutenable ? Je ne peux pas vous répondre oui, mais des indicateurs nous laissent à penser quand même que le projet avance et que notre territoire est attractif, y compris dans la période de conjoncture difficile - et personne ne lit dans le marc de café - que nous connaissons actuellement. Plusieurs éléments très tangibles et très concrets le laissent à penser.

Vous étiez, je pense, pour beaucoup ici à la fête du sport et des associations qui a eu lieu samedi. Les habitants étaient face au premier lot de logements qui est très avancé maintenant puisque la partie gros œuvre est quasiment terminée. C'est un indicateur tangible de ce lancement. La commercialisation du deuxième lot de logements privés est en cours. Le bureau de vente, installé près de Mondial Moquette, se déroule bon an mal an mais avance, contrairement à ce que j'entends parfois dans des communes voisines où la commercialisation de logements neufs "a pris du plomb dans l'aile".

Autre indicateur très important et intéressant même s'il ne doit pas nous faire miroiter que tout va fonctionner sur la même lancée, le lancement des 25 000 m² de bureaux du programme Résonance par le promoteur Codic face à Cora sur la RD 920. Le lancement se voit peu parce que, pour l'instant, ils démarrent le sous-sol. Ce programme est déjà pré-rempli pour 7 000 m², ce qui n'est pas rien dans la période actuelle. C'est même pour cela qu'ils nous ont confirmé qu'ils lançaient le projet en se disant que cela allait en faire venir d'autres. Avec l'avancée des travaux et l'annonce qu'ils vont installer de manière très visible sur la RD, ils espèrent que cela incitera d'autres utilisateurs à

s'intéresser à leur projet.

Un troisième indicateur qui n'est pas encore en opérationnalité mais qui avance est la conclusion en juillet dernier de promesses de vente avec le gros investisseur HRO qui compte déposer un permis de construire dans les semaines qui viennent. Il doit d'ailleurs le présenter à Mme le Maire tout début juillet pour 50 000 m² de bureaux sur le polygone 1 (Mondial Moquette, KFC, etc.).

N'ayant pas encore d'utilisateurs, il prend un risque, mais il croit vraiment à la potentialité de ce site à la fois dans la foulée de la Vache noire qui se termine, vous avez dû le voir comme moi, et au début de l'avenue Victor Hugo qui mène au futur pôle gare.

Nous avons certains indicateurs qu'il serait dommage de "bouder" nous incitant à nous dire que ce n'est pas le moment d'en rabattre sur nos ambitions.

C'est un peu l'objet - on en a parlé hier soir en commission des finances - d'une délibération, que nous allons voir après, qui propose d'aider la Semaba à terminer les acquisitions en cours en ce moment, en particulier sur le polygone 1 pour ne pas retarder cette opportunité particulièrement importante pour la ZAC.

Monsieur Martin, vous avez parlé de baguette magique, de 9 M€ qui pourraient rentrer grâce à l'extension du périmètre et au lot G3. Ce n'est pas tout à fait rien tout de même. On est sur le pôle gare.

En fait, il s'agit de mettre en adéquation le projet urbain, tel qu'il a avancé dans les réflexions avec les urbanistes et les habitants. C'est ce qui nous fait penser à faire venir en gros jusqu'au terrain de futsal actuel, jusqu'au gymnase, un lot que l'on appelle G3 dans le jargon du projet urbain et qui, jusqu'à présent, n'était pas dans le périmètre de la ZAC parce qu'à l'époque de la définition du périmètre, les plans de la RATP ne nous permettaient pas de penser une constructibilité à cet endroit. Depuis, cela a évolué. On en a tenu compte pour justement ne pas utiliser de baguette magique mais chercher les meilleures possibilités pour augmenter la constructibilité et, de ce fait, les recettes de charges foncières pour la ZAC et avoir un projet urbain beaucoup plus cohérent qui puisse s'ouvrir davantage sur la Pierre Plate.

Ces 9 M€ qui permettraient de rééquilibrer la ZAC sont bien basés sur des mètres carrés potentiels que nous ferons tout pour réaliser à cet endroit.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres interventions ?....

(Aucune.)

Je vous propose de passer au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

18/ CONCESSION ALBERT PETIT - RUE DES BLAINS

Mme SEISEN. - Albert Petit, rue des Blains autrement dit opération Plaine de Jeux est aussi d'actualité puisque l'on est en plein chantier.

Sur 2014, après la démolition et l'injection, nous passons à la construction. L'année 2013 a été marquée pour cette opération par la fin des procédures foncières : différentes acquisitions et rétrocessions à Bouygues Immobilier, le promoteur-constructeur de logements.

C'est aussi, dans la foulée, la délivrance des permis de construire pour 147 logements répartis en

3 lots sur l'avenue Albert Petit, Plaine de jeu et 40 logements à l'angle de la rue François Laurent Gibbon et la rue des Blains pour une livraison estimée début 2016.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

⇒ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

SECTEUR PLAINE DE JEUX

19/ DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT LE MAIRE A DONNER MAIN LEEVEE DU PRIVILEGE DE VENDEUR PROFITANT A LA COMMUNE DE BAGNEUX SUITE AU PAIEMENT PAR LA SEMABA DU SOLDE DU PRIX DE VENTE RELATIF A LA CESSION DU 27 DECEMBRE 2012 (SITE PLAINE DE JEUX)

Mme le MAIRE. - Il s'agit de dire simplement que la Semaba a payé ce qu'elle nous devait.

Je pense que tout le monde est d'accord pour toucher l'argent !

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PLAN LOCAL D'URBANISME

20/ PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLU, OBJECTIFS POURSUIVIS ET DEFINITION DES MODALITES DE LA CONCERTATION

Mme le MAIRE. - On lance la révision du PLU.

C'est un moment important. Il est un peu tard, on va essayer de faire vite.

Mme BOUDJENAH. - Tout le monde sait de quoi il s'agit puisqu'avant les élections municipales, l'équipe sortante avait annoncé qu'elle lancerait la révision du PLU après mars.

Notre PLU actuel date de 2006. Il commence à avoir un certain âge. Il a servi de cadre aux transformations urbaines sociales et économiques de la ville. Il prévoyait pour rappel une constructibilité relativement limitée avec pour principales orientations de maintenir la population à son niveau actuel en construisant environ 80 logements par an avec comme ambition de rééquilibrer le rapport habitat activité.

Depuis quasiment 10 ans, il a permis de concrétiser beaucoup de projets urbains, comme les opérations Porte d'en bas et Mairie Fossés, la ZAC du Moulin Blanchard, la Plaine de jeux, le début de la ZAC Écoquartier Victor Hugo, etc. Ils sont mentionnés dans le rapport.

Entre-temps, il s'est passé beaucoup de choses dans la ville et le contexte notamment avec l'affirmation de la métropole. Nous avons signé un CDT Sciences et santé en octobre 2013.

Pour mettre en œuvre le principe d'intensification urbaine pour une ville durable dans toutes ses composantes économiques, sociales et environnementales, nous avons besoin d'adapter les règles d'urbanisme. Même si le PLU a déjà fait l'objet de plusieurs adaptations depuis 2006, nous savons que la période 2014-2020 sera riche en projets et en réalisations dont certains sont annoncés.

Nous avons besoin d'adapter notre PLU à ces ambitions et ces projets.

Par ailleurs, le contexte législatif a évolué avec notamment la loi Grenelle 2 ou la loi ALUR, la loi pour l'accès au logement et l'urbanisme rénové.

Nous avons besoin d'intégrer ces nouveaux outils dans le PLU.

Vous avez les grandes étapes de la révision qui va durer environ 2 ans car l'objectif est de l'adopter à la mi-2016.

Il y aura d'abord prescription des objectifs, définition des modalités de la concertation puis nous élaborerons notre projet de PLU qui est constitué des éléments importants, un rapport de présentation et le PADD (Projet d'Aménagement de Développement durable) dont nous débattons des orientations en Conseil municipal.

En parallèle, il y a aura évidemment une concertation avec les habitants. Nous ferons le bilan de cette concertation. Nous arrêterons le projet de PLU. Nous irons solliciter les personnes publiques associées. De qui s'agit-il ? C'est en particulier les villes qui nous entourent, l'État, le Conseil régional, le Conseil général, le STIF, le SEDIF, etc.

En amont de la révision du PLU, nous avons, dans 2 domaines au moins, avancé pour avoir des préconisations que l'on puisse verser au débat du PLU. Je pense particulièrement à l'approche environnementale de l'urbanisme qui nous a permis d'élaborer des recommandations avec les habitants et à l'étude sur le patrimoine de Bagneux que nous avons réalisée et dont nous projetons de soumettre les résultats à la rentrée auprès des élus mais aussi des habitants.

Enfin, comme vous le savez, la loi instaure la métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016.

Cette métropole sera dotée de 5 grandes compétences stratégiques : l'urbanisme, la politique de l'habitat, la politique de la ville, le développement économique et la protection de l'environnement.

Dans ce cadre, elle élaborera un PLU métropolitain.

La compétence PLU sera transférée à la métropole.

La question de la raison pour laquelle nous nous engageons dans une révision de PLU qui n'aboutira qu'à la mi-2016 pourrait se poser. Même si cela constitue une contrainte, cette perspective de transfert de compétences est aussi un moyen fort pour notre ville de nous investir dans la montée en puissance de la métropole du Grand Paris et donc d'affirmer à travers notre révision ce que nous souhaitons pour notre territoire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. HADDAD. - Merci Madame le Maire.

"Chers collègues, pour le Groupe Front de gauche, Communistes et Citoyens, cette révision du PLU n'est pas un acte anodin. C'est au contraire un acte fort, l'expression d'une volonté politique à faire mieux.

Le PLU n'est pas un acte administratif ou réglementaire de plus, c'est une déclaration publique qui dit haut et fort : "construisons ensemble le Bagneux de demain" car plus que tout, la révision du PLU est, pour nous, une nouvelle occasion d'un dialogue riche avec les habitants.

Je ne reviendrai pas ici sur l'esprit de la révision du PLU qui a conservé, à Bagneux, son caractère de ville populaire et ouverte, accessible à tous, à 3 km de Paris au cœur d'une métropole en construction.

Je ne reviens pas non plus sur les grands enjeux de cette révision : arrivée des métros, aménagement de l'écoquartier Victor Hugo, extension de la ZAC Blanchard, etc.

Surtout, cela justifie amplement le processus de concertation proposé. C'est sur ce point que mon Groupe insiste.

Si les formes restent à définir, le Groupe Front de Gauche, Communistes et Citoyens se réjouit que le principe même de la participation des citoyens à cette révision du PLU soit partie intégrante de la

délibération soumise à notre vote.

Cela en dit long sans doute sur les bonnes habitudes que nous avons prises à Bagneux dans ce domaine depuis quelques années.

En disant cela, je pense naturellement à toutes les structures participatives que notre municipalité a développées : conseil local de la jeunesse, conseil du quartier, conseil des usagers, conseil local de la vie associative, jury et citoyens, liste non-exhaustive mais dont la diversité des formes traduit qu'il nous est permis de toucher plus de publics différents, y compris ceux parfois qui se sont éloignés de la vie citoyenne.

Cette ambition, dans un contexte particulièrement difficile, est à souligner. Notre système de représentation démocratique, vous le savez tous, connaît une crise profonde.

Si l'échelon municipal semble lui résister un peu mieux, il n'échappe pas complètement à cette crise.

Dans ce contexte, la volonté politique ne suffit pas.

Je rappelle, au nom du Groupe, nos regrets de l'importante baisse des crédits accordés aux quartiers en difficulté dans le cadre de la politique de la ville et notre déception du fait que la Pierre Plate n'y figure pas comme on en a parlé tout à l'heure.

La participation citoyenne se nourrit aussi d'actes concrets, de signes de confiance, d'institutions politiques vers les habitants des quartiers en difficulté.

Quoi qu'il en soit, nous n'abandonnons pas nos exigences et continuons de les porter avec les habitants.

Pour nous, justement, la démocratie participative est une façon nouvelle de fabriquer notre histoire commune dont les plus belles pages restent à écrire.

C'est le bail que nous faisons sur la révision du PLU comme sur toutes les grandes questions qui nous sont posées.

Le groupe Front de Gauche, Communistes et Citoyens gage que nous saurons trouver les formes, inventer les outils pour que nos concitoyens prennent ou reprennent le goût de se mêler de leurs affaires, de leur avenir et continuent d'intervenir dans nos débats avec la force de leurs idées, de leur avis, de leurs propositions, bref, de leur intelligence.

Je vous remercie."

M. MARTIN. - L'évolution du contexte démographique, économique, social et environnemental, ainsi que l'évolution des projets urbains à Bagneux nécessite la révision du PLU. Nous en sommes complètement conscients et y sommes favorables.

La création de métropole du Grand Paris devrait voir le jour le 1^{er} janvier 2016.

Ce nouvel établissement public se voit doté de compétences importantes en matière d'aménagements d'espaces, de politique de l'habitat, de politique de la ville ainsi que de protection et de la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

Cela justifie d'autant plus la révision de ce PLU local qui est indispensable pour prendre en compte ce nouveau périmètre.

À voir comment ce PLU coexistera avec le PLU de la métropole du Grand Paris. Ce sera effectivement à voir plus tard.

L'objectif principal de ce nouveau PLU est de passer d'une notion de maintien de la population à une notion de densification urbaine maîtrisée.

Nous pouvons être d'accord sur les objectifs proposés dans le cadre de ce lancement de PLU.

On pourrait peut-être nuancer par rapport à un objectif où vous parlez de conforter les grands équilibres de mixité sociale urbaine en matière d'habitat, d'activité économique et d'équipement. Actuellement, sur Bagneux, on est plutôt à développer la mixité sociale et fonctionnelle en matière d'habitat, d'activité économique et d'équipement sur Bagneux.

Mme MOUTAOUKIL. - Je souhaite tout d'abord remercier les services de cette note qui est aussi bien rédigée et aussi claire que l'ont été les documents sur les finances.

Vous l'avez dit, et c'est précisé dans cette note, la métropole du Grand Paris, c'est pour le 1^{er} janvier 2016.

Effectivement, c'est une des compétences, celle de l'urbanisme et de l'aménagement, que va récupérer cette métropole du Grand Paris.

Plus nous préparons en amont, plus nous lançons ce dossier en amont et plus nous aurons de chance de maîtriser davantage les questions d'aménagement et d'urbanisme lorsque la métropole sera vraiment véritablement en place. C'est la raison pour laquelle nous sommes favorables à cette démarche.

Nous saluons, bien sûr, la concertation en direction des habitants et notamment de ceux que l'on a du mal à toucher. L'ancienne élue à la citoyenneté de la vie des quartiers va dans le sens de ce qu'a dit M. Haddad au sujet de cette concertation.

Même si c'est une obligation légale de concerter dans le cadre de la révision du PLU, à Bagneux, nous voulons évidemment renforcer cet aspect et donner la possibilité à tous nos habitants de participer à la réflexion de ce que sera la ville de demain. C'est, pour nous, un aspect extrêmement important.

Vous avez cité un certain nombre de dispositifs. J'en ajouterai un que l'on a créé sur la précédente mandature et dont les membres - je l'imagine, je le crois - sont extrêmement actifs dans cette réflexion, c'est l'observatoire des engagements municipaux.

Nous sommes donc pour réviser ce PLU et essayer en tout cas d'en maîtriser le contenu avant la mise en place de la métropole du Grand Paris, nous sommes pour aussi la concertation et l'ambition que nous avons de travailler à l'aménagement de ce que sera la ville de demain.

Merci.

Mme MEKER. - Nous avons tous compris qu'au 1^{er} janvier 2016, la métropole du Grand Paris se mettra en place. La municipalité a fait le choix d'être proactive, de montrer qu'elle a fait tout un travail de concertation, de co-construction avec les habitants de Bagneux afin de proposer un PLU, de montrer qu'il y a eu un espace de réflexion et de faire en sorte que les grandes tendances, les grandes exigences portées par la population soient prises en compte dans cette métropole.

Étant donné les enjeux de notre territoire avec la ZAC Victor Hugo, le futur quartier des Mathurins qui sera libéré courant 2016 de façon concomitante et au vu des grandes orientations de développement durable et de transition écologique, il est absolument nécessaire de porter les constructions à venir. Quand il s'agit de penser une ville, on la pense pour les 30 à 50 ans à venir, ce qui est très compliqué à faire surtout s'il faut faire face aux contraintes économiques qui, généralement, sont beaucoup plus court-termistes. C'est réfléchir à l'aménagement, parce que c'est au centre de la question, du quartier des Mathurins, par exemple ? Cela sera-t-il un campus avec des activités tertiaires ?... On est très partant - et je crois que c'est tout à fait juste - pour aller vers cette mixité fonctionnelle (un emploi pour un habitant pour faire très vite) que préconise le SDRIF. Les investisseurs le sont peut-être moins parce qu'il est plus facile de construire du logement ou d'imaginer des campus tertiaires un peu à l'ancienne mode, du type pour faire simple : quelqu'un sort du métro le matin pour se rendre au bureau et reprend le soir le métro pour rentrer chez lui.

On sait que l'immobilier de bureaux a quelques soucis dans la Région parisienne. Nous avons vu tout à l'heure avec la ZAC Victor Hugo que nous avons de grands atouts. D'autres parties de notre territoire ont peut-être d'autres cartes à jouer, plus novatrices.

Qui pouvons-nous attirer ? Qui pourrait avoir envie de venir investir le quartier des Mathurins ? Cette grande question dépend de la façon dont nous allons travailler notre PLU.

L'important - c'est un des apports de la loi ALUR, il y en a d'autres - est de rendre encore plus efficiente et réelle la participation des habitants dans ces révisions de PLU, dans le partage de la réflexion sur l'urbanisme d'une ville.

Il existe une autre raison à travailler cette révision du PLU, le fait que, depuis les derniers jours d'avril, le C.O.S. (Coefficient d'Occupation des Sols), un outil que notre PLU utilisait, n'existe plus.

Cela ne veut pas dire que l'on peut faire n'importe quoi parce que le travail sur le gabarit sur la place des bâtiments dans les parcelles fait que l'on peut donner des directives et bien choisir ce que l'on veut faire dans les différentes zones d'un PLU. Néanmoins, le fait d'entrer en révision de PLU va nous permettre de geler les éventuelles propositions plutôt que d'accepter des projets qui s'exonéreraient de ce C.O.S. et qui, peut-être, ne répondraient pas du tout aux besoins et rendraient encore plus compliqués peut-être l'établissement d'un PLU harmonieux.

Mme le MAIRE. - Avant de passer au vote, je souhaiterais à nouveau mettre l'accent sur l'importance de cette délibération. Nous avons décidé, juste après les élections municipales, d'engager la révision du PLU car il était urgent que nous nous dotions d'un plan d'urbanisme correspondant aux enjeux de développement de notre ville, bien sûr, ceux de l'écoquartier Victor Hugo, mais surtout ceux à venir du développement du site de la DGA.

Je vous rappelle l'importance pour une ville comme la nôtre d'avoir un site qui se libère et s'ouvre, avec une liaison entre le centre-ville et le sud de la ville et de savoir ce que nous allons faire sur ce site sur lequel nous travaillons depuis plusieurs mois avec le propriétaire. Il est question de la zone industrielle de Bagneux en entrée de ville. Il faut se pencher à nouveau sur son avenir. D'autres sites, de plus petite taille, en mutation dans la ville sont également importants pour nous. Je pense à l'actuel site de Sanofi, vide depuis un moment, qui est une parcelle intéressante à la reconversion. Je pense aussi au site du Reader Digest, qui a quitté la ville, qui est une emprise et à la parcelle d'à côté qui est mutable également.

On a besoin de se doter d'un PLU qui puisse répondre aux ambitions de développement d'une ville qui va accueillir 2 lignes de métro dans peu de temps, même si cela nous semble toujours trop long.

Je crois que réfléchir au PLU - Mouloud Haddad a insisté sur la concertation, il a raison de le faire - c'est réfléchir avec les habitants de la ville au projet de ville et à la ville dans laquelle nous voulons vivre demain. Je pense qu'il est crucial que les habitants soient au cœur du processus de concertation sur ce projet parce qu'on ne construit pas un projet d'avenir comme celui-ci sans eux.

Il faudra réfléchir aux formes à employer, qui ne doivent pas être que des formes classiques de réunion publique. Elles doivent être dans l'innovation pour toucher les gens au cœur des quartiers pour "faire bouillonner" la ville. Il faudra réfléchir avec les habitants, tous ensemble, sur un projet qui doit être le bien commun de tous.

Évidemment, nous souhaiterons inclure dans ce PLU toutes les réflexions que nous avons déjà menées sur l'approche environnementale de l'urbanisme qui constituent, pour nous, une démarche importante.

Je reprends aussi les engagements mis dans le programme comme le fait d'avoir une ville qui respire, d'avoir, à 300 mètres des lieux d'habitation, des espaces de respiration, de trame verte, etc. Tout cela est extrêmement important. La qualité des espaces publics et celle des constructions et de

ce que l'on peut mettre dans le PLU, etc. l'est aussi.

Tout le monde comprend que le processus est toujours un peu long quand on lance une révision du PLU.

On aura à vous proposer parfois, en Conseil municipal, d'adopter des procédures permettant d'accélérer un peu les projets quand on pensera qu'ils seront suffisamment mûrs, de manière à ne pas attendre forcément la révision du PLU et à ne pas bloquer tous les projets dans l'attente de cette révision. Quand on aura un projet, on le proposera et on en discutera tous ensemble.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup, c'est un acte important du Conseil municipal.

METRO LIGNE 15

21/ PROJET DE REALISATION DE LA LIGNE 15 DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS : AVIS DE LA VILLE DE BAGNEUX SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DE SON PLU, SUR LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE ET SUR LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION D'EXAMEN CONJOINT

Mme le MAIRE. - Vu l'heure tardive, je propose de passer rapidement sur cette délibération, si vous en êtes d'accord.

Il s'agit de mettre en compatibilité notre PLU avec le rapport et les conclusions de la commission d'enquête. Vous avez pu en prendre lecture.

Nous avons insisté dans ce cadre sur la gestion des déblais et la façon dont ils étaient évacués de la commune. C'était une question importante. D'autres ont été formulées au cours de l'enquête publique.

Je vous propose de ne pas rentrer dans le détail sauf s'il y a des questions. En avez-vous ?

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO

22/ APPROBATION DE LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE A PASSER ENTRE LA VILLE ET LA SEMABA ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - On en vient à la délibération que tout le monde attend même s'il est tard.

Cette délibération importante suit directement les comptes rendus sur lesquels nous venons de discuter comme notamment celui sur la ZAC écoquartier Victor Hugo. C'est ce qui justifie cette avance prévue dans le traité de concession.

Je rappelle que la Semaba a un portage foncier à un haut niveau et sur une longue durée. C'est nécessaire dans cette ZAC qui fait aussi partie des difficultés qu'elle rencontre aujourd'hui puisque des terrains ont été acquis il y a plusieurs années. Le report de l'arrivée des métros a exigé que la Semaba fasse un portage foncier sur une durée qui n'était pas celle prévue au départ.

Comme je vous l'ai évoqué au Conseil municipal précédent, cette intervention de la ville prend place dans un ensemble de mesures partenariales qui permet de mobiliser l'ensemble des acteurs de cette ZAC à un bon niveau, à savoir la ville mais aussi l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine qui est déjà positionné et avec lequel nous travaillons sur un avenant, qui devrait passer au

Conseil municipal de la rentrée, pour une prise en charge supplémentaire de 12 M€. Il y a donc un soutien de l'EPF départemental au portage foncier de cette opération, mais aussi de la RATP pour coordonner au mieux, dans un protocole foncier entre la RATP, la Semaba et la ville, ce que la RATP doit porter aussi en acquisitions directes au vu de ses besoins propres. Les négociations se terminent.

J'ai rencontré à nouveau le Président Pierre Mongin de la RATP. Aujourd'hui, la RATP s'engage à hauteur de 6 M€. La Société du Grand Paris, par exemple, a déjà procédé en direct à l'acquisition d'un certain nombre de surfaces sur le périmètre de la future gare de la ligne 15. Elle est en négociation avec des commerces pour porter cette partie.

Évidemment, la procédure qui vous est proposée ce soir est une première pour la ville. Nous n'avons jamais fait ce type d'opération. Pour autant, il s'agit d'une procédure classique en matière d'aménagement pour une raison assez simple : les villes obtiennent plus rapidement et à de meilleures conditions financières des prêts. Ce système d'avances de la collectivité, le temps de la finalisation du montage, est fréquent.

Vous pouvez vous renseigner sur d'autres opérations de ce type pour lesquelles ce soutien temporaire de la collectivité existe.

Enfin, vous aurez compris que le modèle retenu est celui de l'ouverture d'une ligne de trésorerie remboursable avant le 24 décembre 2014 qui ne pèsera pas sur l'encours de dette de la ville et qui n'obère en rien ni nos efforts pour le maintenir ni nos capacités propres à investir. C'était important.

Yasmine Boudjenah, la Présidente de la SEM, notre collègue, en a informé le Conseil d'administration. Cette décision de la ville intervient alors que la situation financière de la Semaba est difficile. Elle a fait l'objet d'une présentation en CE, comme la loi l'y oblige, le 12 juin dernier. Elle fera l'objet d'un échange approfondi en Conseil d'administration le 2 juillet.

Je tenais à vous donner ces éléments.

Cette décision que je vous propose ce soir est un soutien important dans cette période.

J'ai également rencontré, avec Yasmine Boudjenah, la Directrice régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations avec lesquels nous sommes en lien très étroit pour travailler sur le soutien qu'elle pourrait apporter également à la SEM.

Voilà les éléments que je souhaitais vous communiquer pour expliquer l'ouverture de cette ligne de trésorerie qui permet à la Semaba d'honorer un accord qu'elle a d'une transaction sur une parcelle de la ZAC que nous devons acquérir pour pouvoir continuer à mener à bien le projet.

M. MARTIN. - Vous parlez d'une procédure normale et classique. C'est effectivement une procédure normale et classique dans les communes. Pas mal d'entre elles ont eu des soucis à cause de ces procédures. On ouvre de manière exagérée des lignes et on ne peut pas les rembourser. 10 M€, ce n'est pas une bagatelle pour le budget d'une ville comme Bagneux. Il faut faire attention tout de même.

En lisant la résolution, nous pouvons presque être rassurés car il est prévu que le remboursement soit effectué au plus tard le 24 décembre. À un jour près, on aurait pu croire au Père Noël ! Cela signifie aussi que la Semaba demandera un emprunt d'un montant inconnu à ce jour, suivant les ventes réalisées, en novembre 2014.

On peut se demander si les banques seront plus enclines en novembre pour prêter à la Semaba qui se trouve dans une situation de trésorerie insuffisante importante.

Qu'est-ce qui va changer en 3 mois ? La situation financière de la Semaba.

On nous parle de la bonne situation financière de la ville, de la saine gestion de sa dette qui permet

d'envisager la possibilité de prêter 10 M€ à la Semaba. En revanche, on ne parle pas beaucoup de la santé financière de la Semaba. On en saura plus la semaine prochaine. On ne parle pas non plus des risques possibles étant donné le contexte économique global dégradé. Prendre des risques, c'est bien. Je pense que l'on en est tous d'accord au regard de ce projet ambitieux, mais nous ne souhaitons pas prendre des risques incontrôlés. Au final, ce serait les Balnéolais qui en subiraient les conséquences.

Mme MEKER. - Il est l'heure de parler de cette fameuse ligne de trésorerie. Mme Pourtaud parlait de poker tout à l'heure. Je pense qu'il ne s'agit pas du tout d'une partie de poker. Il est totalement normal de s'interroger lorsque l'on vote une avance de trésorerie qui sera remboursée avant la fin de l'année. Cela a une incidence un peu onéreuse.

Mme la Maire a évoqué les difficultés que rencontrait la Semaba. Ces difficultés sont assez compréhensibles quand on refait l'historique, je n'y reviens pas.

On comprend bien qu'il faut avoir les reins solides, une géométrie suffisamment solide pour porter du foncier pendant des années ou s'engager à le porter pour 4 ans alors que c'est finalement pour 10 ans.

Les temps changent. Il est probable que le travail engagé avec la Caisse des Dépôts et Consignations nous permettra d'envisager plus sereinement l'avenir d'un outil politique qui, actuellement, est la Semaba, qui est, là, à la fois pour limiter le prix du foncier et jouer le rôle de bailleur social. Ce sont 2 activités bien séparées dans les faits et dans la forme peut-être aussi. Cela soulève beaucoup de questions. Il n'empêche que l'arrivée de 2 mètres, l'un sûrement en 2019 et l'autre en 2020. Il est évident que ces 10 M€ sont absolument nécessaires. Ils seront remboursés d'ici à la fin de l'année. Cela n'augure pas des difficultés à venir. En tout cas, s'agissant de ces 10 M€ pour ce futur proche, il est absolument évident qu'il n'y a pas grand risque à s'engager. Pour peu qu'ensuite, on puisse avoir une co-construction, une co-élaboration, une co-réflexion avec certains acteurs pour envisager la forme et la géométrie de ce qui sera demain notre outil Semaba.

Mme le MAIRE. - Madame Pourtaud.

Mme POURTAUD. - Ayant tout dit tout à l'heure, je n'ai plus rien à ajouter.

Mme MOUTAOUKIL. - Nous aussi, nous nous sommes exprimés tout à l'heure quand il en a été question dans les précédentes délibérations.

Pour des raisons, j'allais dire, d'engagement de la Semaba à rembourser ce prêt qu'elle aurait pu faire elle-même si elle avait arrêté ses comptes de 2013... Je ne dévoile pas une information puisqu'elle nous a été donnée en commission des finances, Monsieur Martin. Vous étiez avec nous quand cette information nous a été délivrée. Ce n'est pas propre à la Semaba, mais à beaucoup de SEM. Elle n'a pas encore arrêté ses comptes de 2013. Elle compte le faire en septembre. Par conséquent, elle ne devrait pas avoir de problème à obtenir un prêt auprès des banques.

Pour cette raison, nous avons considéré que c'était tout à fait soutenable. Par ailleurs, pour des raisons politiques, comme je l'ai dit tout à l'heure, il nous semble important de garder la maîtrise de notre aménagement.

Pour cette raison, si on peut aider la Semaba à continuer à rester le "bras armé" d'aménagement de notre ville par les élus de notre ville, je crois qu'il faut le faire.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues veulent-ils intervenir ?...

(Personne.)

S'agissant des difficultés de la Semaba et des garanties, on ne va pas faire ici le débat du Conseil

d'administration de la SEM, il faut évidemment respecter les procédures. Néanmoins, quand on évoque la santé financière de la SEM, il faut pouvoir engager une série de mesures qui nous permette d'aller vers l'amélioration de cette situation (ce sera débattu en conseil d'administration de la Semaba) mais aussi que la SEM puisse à nouveau emprunter.

Je ne vais pas rentrer dans le débat du Conseil d'administration puisque je pense que le préalable est que les administrateurs de la SEM discutent des propositions qui seront formulées, mais tout le monde comprend bien que la Semaba va avoir à annoncer les mesures qu'elle va prendre pour être dans une situation plus favorable afin, d'abord, de présenter le diagnostic de la situation aux administrateurs et, ensuite, les conditions envisagées et de proposer les pistes de travail sur lesquelles la SEM va activer ses contacts dans les semaines qui viennent.

M. ZANI. – L'inscription de 10 M€ en dépenses ou en recettes, même si elle est nulle budgétairement, il n'en demeure pas moins que cette écriture permet de verser à la Semaba une avance de trésorerie fut-elle de principe.

J'ai entendu ici et là que la Semaba pourrait rembourser d'ici le 24 décembre par un prêt éventuellement externe. Quelles garanties avons-nous que ce prêt soit ou non accordé par les banques ? Avez-vous des garanties pour pouvoir obtenir ce prêt qui nous permet de rembourser ? Nous n'avons aucune information là-dessus.

Il est un peu hasardeux de dire : d'ici à quelques mois, la Semaba consentira un prêt qui lui permettra de rembourser. Cela me paraît un peu léger.

Mme BOUDJENAH. - Monsieur Zani, j'ai fait deux réponses en commission des finances, puisqu'il en a été question très en détail, une réponse technique et une autre plus de fond.

Aujourd'hui, la Semaba ne peut techniquement pas contracter de nouvel emprunt car, pour constituer un dossier, nous avons besoin de présenter les comptes arrêtés de 2013, ce que nous n'avons pas encore fait. Beaucoup de SEM ont reporté. Il est assez traditionnel de le faire en année électorale. Nous aurions dû reporter au 30 juin, nous avons préféré le faire en septembre pour des raisons de logistique.

S'agissant de la réponse sur le fond, chacune et chacun ici peut se reporter au CRAC que l'on vient à peine d'adopter. Si l'on additionne les charges foncières prévues de rentrer dans les ZAC et la Semaba - l'État étant concessionnaire - en juillet, en septembre et en novembre, on arrive à un total de plus de 7 M€. La Semaba n'a pas prévu de contracter un emprunt sur la totalité de ce qu'elle aura à rembourser à la ville.

C'est une des garanties importantes que l'on peut apporter ce soir.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

➤ **NPPV = YASMINE BOUDJENAH**

23/ MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION : APPROBATION DES MODALITES DE LA CONCERTATION ET DES OBJECTIFS POURSUIVIS

Mme le MAIRE. - Je propose de ne pas entrer dans le détail, sauf si vous avez des questions, puisque, lors des interventions précédentes, nous avons parlé de modifier le dossier de création et de l'étendre à l'ilot gare dont nous avons parlé tout à l'heure.

S'il n'y a pas de question, je propose de passer au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE, LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS, M. ZANI**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = M. ROUSSEAU ET MME POURTAUD**

SERVICES TECHNIQUES

DEMANDE D'AUTORISATION DEPOSEE PAR LA COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN (CPCU) D'EXPLOITER DES INSTALLATIONS DE COMBUSTION SUR LE SITE DE VAUGIRARD PARIS 15EME

24/ AVIS DEMANDE A MME LE MAIRE SUR CETTE DEMANDE D'AUTORISATION

Mme le MAIRE. - Je propose que l'on n'entre pas dans le détail.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES - 3 LOTS

25/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS

Mme le MAIRE. - Il y a 3 lots. Je pense que cela ne pose pas de souci ?....

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, M. ZANI VOTANT CONTRE**

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DIVERS DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES ET COMMUNAUX - TOUS CORPS D'ETATS - ANNEES 2014 A 2016

26/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE CORRESPONDANT

Mme le MAIRE. - Je vous propose de ne pas m'étendre.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

MARCHE D'ABATTAGE, DESSOUCHAGE, ELAGAGE ET TRAVAUX FORESTIERS SUR DIVERS SITES APPARTENANT A LA COMMUNE

27/ ACCEPTATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 362901 A PASSER AVEC LA SOCIETE L'EDEN VERTSAS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Si vous en êtes d'accord, je propose d'aller vite.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

28/ ACTUALISATION DES TARIFS POUR LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ *AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION*

Mme le MAIRE. - Vous êtes contre l'actualisation des tarifs ?

Mme POURTAUD. - C'est trop cher.

MARCHE DE CHAUFFAGE AVEC GROS ENTRETIEN ET PRESTATIONS DIVERSES

29/ ACCEPTATION DE L'AVENANT N° 3 AUX MARCHES N° 172501 ET N° 172502 A PASSER AVEC LA SOCIETE DALKIA ET AUTORISATION DONNEE À MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

MARCHE LOCATION CARS AVEC CHAUFFEUR

29 BIS/ ACCEPTATION DE L'AVENANT AU MARCHE N° 323801 A PASSER AVEC SAVAC ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - On essaye de rectifier l'erreur matérielle qu'il y a eue.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

TARIFS

TARIFS BASES SUR LE QUOTIENT FAMILIAL

30/ APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Mme le MAIRE. - Vous avez compris la manière dont cela fonctionne. On propose aux familles un forfait d'1, 2, 3, 4 ou 5 jours. Les familles choisissent. On leur demande de s'inscrire à l'avance.

Pourquoi faisons-nous cette proposition ? Nous avons ouvert nos restaurants à toutes les familles. On n'est pas, comme dans certaines communes, dans la situation où ne bénéficient de la restauration scolaire que les familles dont les 2 parents travaillent.

Aujourd'hui, lorsqu'une maman ou un papa ne travaille pas, son enfant a le droit d'aller à la restauration scolaire parce que cela nous semble être une mesure de justice.

Nous avons des soucis. Le système est tellement à la carte que nous ne sommes pas en capacité de mesurer exactement chaque jour le nombre d'enfants qui va déjeuner dans nos restaurants. Il nous est arrivé certains jours d'avoir à jeter entre 250 à 300 repas.

Il suffit de préciser le matin que l'enfant déjeune, sauf que la gestion est compliquée pour nous.

Cela nous pose par ailleurs un problème d'encadrement car si on ne sait pas à l'avance que 250 enfants vont venir déjeuner, on n'a pas l'encadrement suffisant.

On propose de permettre à tout le monde de déjeuner mais d'ajouter un peu plus de règles dans la manière de fonctionner afin d'éviter des dépenses inutiles.

C'est essentiellement ce qui bouge.

Mme GARGARI. - Je souhaiterais vous reprendre sur votre argumentation lorsque vous dites que c'est pour mieux prévoir le nombre d'enfants journalier. Avec le système actuel, ce nombre vous est connu dès le début de la matinée. Vous parlez de gaspillage au détriment de la collectivité. Avez-

vous pensé au gaspillage budgétaire au détriment des familles déjà bien démunies auxquelles vous allez imposer une anticipation sur les besoins de restauration de leurs enfants d'autant que, pour une grosse majorité, elles travaillent à mi-temps, en intérim, en CDD ou sont à la recherche d'un emploi ?

Qui payera pour les repas non-consommés parce qu'elle aurait prévu un agenda qui ne correspondra pas forcément à leurs besoins hebdomadaires ?

Ce système de forfaitisation que l'on comprendra aisément est austère et injuste pour les familles dont les repas de l'enfant absent, par exemple malade, seront facturés.

En conclusion, je vous demande de faire hommage à Janine Jambu en laissant intacts ces combats justes pour les Balnéolais.

Mme DAVID. - À propos de votre première interrogation sur le fait que l'on peut connaître le nombre d'enfants dès le matin, depuis que l'on a la cuisine centrale, on fabrique les repas à l'avance. Les repas du mardi, du mercredi sont fabriqués à N-3.

On a déjà produit les repas avant d'en connaître le nombre exact d'enfants.

Vous avez vu aussi dans la délibération que l'on modifie la tarification. Cette tarification est avantageuse pour les familles puisque les forfaits sont plus avantageux. On est parti sur une base de 34 semaines d'école alors qu'il y en a en fait 36. Au bout du bout, les familles gagnent au niveau du prix du repas. Regardez le tableau et faites les calculs.

Les calculs prouvent que le prix est plus intéressant au forfait.

Il est possible pour les familles d'avoir, comme c'est possible dans tous les services que l'on offre aux enfants, un accueil occasionnel parce qu'elles peuvent avoir un souci et avoir besoin de laisser leur enfant à la cantine.

Le tarif est légèrement majoré : au lieu de payer 1,22 pour le plus bas tarif, il faut payer 1,30 € et le tarif le plus élevé en occasionnel aura 40 centimes de plus par repas.

En cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical, la famille se verra rembourser les journées non consommées.

Vous avez vu aussi que l'on propose une facture forfaitisée. Tous les mois, sur les 10 mois de l'année, on paiera la même chose. Les semaines de vacances, on paiera la même chose. La dépense sera lissée sur l'année.

Cet engagement a été pris lors des Assises du périscolaire. Il répond à une interrogation des parents lors de ces Assises d'offrir une ponctualité dans la restauration, une façon de gérer plus efficacement.

En moyenne sur l'année, c'est 100 repas par jour que l'on jette. C'est véritablement un gâchis. Il n'est d'autant pas pensable de jeter autant de repas par jour que l'on va offrir, du fait de la réforme scolaire, un jour supplémentaire de restauration aux enfants qui le souhaitent. Personne ne paye le prix de l'assiette même au tarif le plus élevé. Cela engendre beaucoup de budget. On ne peut pas continuer comme cela.

Le taux d'encadrement est vraiment à prendre en compte. Le jour où l'on a 100 enfants de plus, on prévoit les animateurs en conséquence. C'est revenu très largement dans les concertations que nous avons faites lors de la mise en place de la réforme scolaire. On nous avait demandé d'améliorer la pause méridienne. Un travail est en cours en ce moment avec les services restauration, entretien et éducation. Ils travaillent de façon conséquente sur cette pause méridienne. L'inscription au forfait participe à cette meilleure organisation.

M. ROUSSEAU. - Je vais faire court, mais je vais aller dans le sens de Mme David.

Je crois que la planification est nécessaire. On en a parlé en commission. Jeter une centaine ou plus de repas, cela représente un coût. Comme cela vient d'être rappelé à l'instant, il faut prévoir le personnel tout en sachant qu'il n'est pas évident de travailler et de planifier 150 animateurs, de mémoire, et de gérer un taux d'absentéisme puisque certains sont sur un temps de travail court. Il est extrêmement compliqué de gérer le personnel. Je pense que l'on a tout intérêt à planifier pour que cela fonctionne et à éviter de gaspiller.

Mme MEKER. - On peut être ou non d'accord avec cette mesure mais on n'est pas face à une municipalité inique qui voudrait faire du mal aux enfants.

Je crois que cet angle est un peu gênant dans la mesure où il s'agit de repas qui ne seraient pas consommés. Quelqu'un qui arrive peut, pour une somme modique, venir déjeuner de façon impromptue. Il s'agit surtout de pallier l'absence des enfants, qui ne sont pas là parce qu'ils sont malades, prévus pour le déjeuner. Mme David a expliqué tout cela.

Il y a une vraie question d'économie, il y a une vraie question morale aussi. Jeter 100 repas par jour alors que des gens meurent de faim est absolument inconcevable. Il s'agit de mieux gérer. Si, en plus, le forfait permet de lisser la dépense sur l'année. Si c'est fait avec les garanties données, je crois que c'est une amélioration dans la rationalité du service qui permettra aux services d'offrir un meilleur rapport qualité/prix. Ce qui est recherché, c'est une meilleure qualité pour un coût équivalent.

Mme BOUDJENAH. - Votre allusion à Janine Jambu était particulièrement déplacée. Vous êtes bien mal placée pour lui rendre hommage. Le meilleur hommage que l'on puisse lui rendre, c'est de poursuivre son action au service de tous les Balnéolais. La restauration pour tous au prix qu'on le pratique n'est généralement pas celui pratiqué dans les villes qui sont dirigées par les amis de votre groupe.

Je trouve que votre allusion particulièrement déplacée.

Mme GARGARI. - Nous, les habitants de Bagneux, nous nous sommes beaucoup battus pour avoir ce système à la carte. Pourquoi est-ce que je rends hommage à Janine Jambu ? Parce que c'est elle qui nous a accueillis, qui nous a dit qu'on le fera sur Bagneux. Elle l'a fait et, là, on nous le retire.

Mme BOUDJENAH. - Je pense que l'on parle d'autres époques de fonctionnement de la restauration. Depuis la création de la cuisine centrale il y a 6 ans, nous avons fait beaucoup d'efforts pour améliorer la qualité de la prestation. Nous avons aussi installé des selfs dans toutes les écoles pour accueillir tous les enfants. C'est parti d'un constat d'inefficacité par rapport au nombre de repas jetés tous les jours à la poubelle. Je crois qu'il n'est bon ni pour personne ni pour les impôts locaux des familles que la ville jette de l'argent public à travers ces repas.

J'entends bien que cela va être une contrainte en partie pour les familles qui vont devoir davantage s'organiser, mais à la ville et aux familles de s'organiser.

Je ne peux pas parler au nom de Bernadette David, mais je pense que l'on pourra sans doute au fur et à mesure de la rentrée peut-être ajuster un certain nombre de choses.

Je pense que l'on sera à l'écoute et attentif aux réclamations des familles.

Cela me paraît complètement évident.

Il était important que l'on prenne une mesure pour le bien de tous.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer aux votes.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 3 ABSTENTIONS (MME GARGARI,**

M. MARTIN ET MME HUET)

31/APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES CNETRES D'ACCUEILS PERISCOLAIRES

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 3 ABSTENTIONS (MME GARGARI, M. MARTIN ET MME HUET)*

32/APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 3 ABSTENTIONS (MME GARGARI, M. MARTIN ET MME HUET)*

33/APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES ACTIVITES SPECIALISEES

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 3 ABSTENTIONS (MME GARGARI, M. MARTIN ET MME HUET)*

34/APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES PRESTATIONS DE SEJOURS

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 3 ABSTENTIONS (MME GARGARI, M. MARTIN ET MME HUET)*

CIMETIERE COMMUNAL

35/ PRESTATIONS NECESSAIRES AUX OBSEQUES, INHUMATIONS ET EXHUMATIONS

Mme le MAIRE. - Les tarifs du Cimetière communal seront revalorisés de 1,9 %.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

36/ CONCESSIONS DU COLUMBARIUM

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

37/ CONCESSIONS

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

38/ TAXES FUNERAIRES

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

MARCHE DE NOËL 2014

39/ FIXATION DES TARIFS DES EMPLACEMENTS DU MARCHE DE NOËL 2014 ORGANISE PAR LA VILLE

Mme le MAIRE. - Les tarifs des emplacements seront revalorisés à hauteur de 3 %.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

ÉDUCATION

MUNICIPALISATION DES CRECHES DEPARTEMENTALES DE BAGNEUX

40/ ACCEPTATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE MUNICIPALISATION DES CRECHES DEPARTEMENTALES DE BAGNEUX AYANT POUR OBJET LE MAINTIEN DES CONTRATS LIES A L'INFORMATIQUE ET A LA TELEPHONIE A PASSER AVEC LE CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

JEUNESSE

ALLOCATION RENTREE ETUDIANTE 2014

41/ APPROBATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION RENTREE ETUDIANTE 2014

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CHEQUES CADEAUX

42/ ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX POUR LES JEUNES BALNEOLAIS MAJEURS ET LES JEUNES BALNEOLAIS DIPLOMES

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

COMMUNICATIONS

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX

43/ APPROBATION DU BAIL A PASSER AVEC LE POLE D'EDUCATION ROUTIERE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SALLE DES FETES LEO FERRE

44/ APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE LEO FERRE

Mme le MAIRE. - Pas de remarques ?

M. MARTIN. - Nous nous abstenons parce que nous ne comprenons pas pourquoi cette salle n'est pas proposée en location aux Balnéolais qui souhaiteraient y faire des mariages, par exemple.

Mme le MAIRE. - Elle n'est pas proposée aux Balnéolais qui souhaiteraient faire des mariages parce qu'elle est occupée tous les week-ends ouvrables par notamment le tissu associatif de la ville. Je me rends à ces initiatives presque tous les week-ends. Elle est fermée sur juillet et août. Elle est proposée moins de 52 semaines.

Par ailleurs, il y a un vrai besoin de créer une salle familiale sur la commune, mais il faut construire un équipement et avoir un mode de gestion.

Il faudra probablement en discuter. Les salles à 400 € la nuit ne seront pas aussi jolies. Cela n'existe nulle part à 3 kilomètres de Paris.

Nous passons au vote.

☛ VOTE : LE REGLEMENT INTERIEUR EST ADOPTE, MOINS 3 ABSTENTIONS (M. MARTIN MME GARGARI ET MME HUET)

INFORMATIQUE

MARCHE D'EXTENSION DU RESEAU PASSIF A TRES HAUT DEBIT DE LA MAIRIE DE BAGNEUX

45/ ACCEPTATION DE L'AVENANT N° 1 AUX MARCHES N° 223201, 02 ET 03 A PASSER AVEC LA SOCIETE GRANIOU PROJECTEL ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CULTURE

RUE DES VENDANGES

46/ PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RESTAURATION, DE TRANSPORT ET D'HEBERGEMENT DES PARTICIPANTS A "RUE DES VENDANGES"

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE

47/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION 2014 RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION MAXIMALE DE 15 697 € PAR LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CITOYENNETE

MOBILITE ET MIXITE DANS LES QUARTIERS PAR LE SPORT - TOURNOI DE FOOTBALL A NICE

48/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MECENAT PROPOSEE PAR LA SOCIETE COLAS ÎLE-DE-FRANCE NORMANDIE

Mme le MAIRE. - On va recevoir cette subvention de la Société Colas.

Nous passons au vote.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

49/ APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 8 000 €

Mme HUET. - Est-ce une association intercommunale ?

Mme DAVID. - C'est une association départementale qui intervient dans les CSC. Nous avons demandé que les personnels de la ville soient formés de manière à être sensibilisés sur notamment les violences faites aux femmes et le travail des enfants. Il s'agit de renouveler une convention habituelle.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE UMP, MME POURTAUD ET M. ROUSSEAU**

M. ROUSSEAU. - Je m'abstiens parce que cela n'a pas été voté dans le cadre du budget des associations.

Mme le MAIRE. - La convention va arriver à terme.

PERSONNEL

50/ CREATION DE 6 EMPLOIS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "EMPLOIS D'AVENIR"

Mme le MAIRE. - Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

51/ REACTUALISATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Mme le MAIRE. - Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

52/ TRANSFORMATION D'UN EMPLOI DE CHIRURGIEN-DENTISTE A TEMPS COMPLET EN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET POUR LE CMS

Mme le MAIRE. - Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

53/ CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE POUR LA CRECHE DES ROSIERS

Mme le MAIRE. - Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

54/ RECLASSEMENT D'AGENTS RECONNUS INAPTES A L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Mme le MAIRE. - Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

55/ CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE POUR LE CSC PREVERT

Mme le MAIRE. - Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

56/ CREATION DE 4 EMPLOIS D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE POUR LA DIRECTION DE L'ENTRETIEN

Mme le MAIRE. - Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

57/ CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE POUR LA PROPLETE URBAINE

Mme le MAIRE. - Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

58/ CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE POUR LA PROPLETE URBAINE

Mme le MAIRE. - Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

59/ AVANCEMENTS DE GRADES 2014 A EFFET AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2014

Mme le MAIRE. - Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Les prochaines réunions de Conseil municipal sont prévues à ce jour les mardis

23 septembre, 18 novembre et 16 décembre.

Merci beaucoup.

Bonnes vacances aux collègues qui en prennent.

(La séance est levée à 1 h 15.)